



Angers ville inclusive
Commission Communale pour l'Accessibilité
Rapport annuel n°9

Rapport d'activité 2016

Sommaire

Introduction	3
Commission Communale pour l'Accessibilité	4
1- Données Générales	5
2- Cadre bâti – Etablissements Recevant du Public – Ad'AP bilan à 1 an	7
3- Cadre bâti - logements	11
4- Voirie et espaces publics – bilan du PAVE	13
5- Parcs, jardins et paysages	18
6- Services de transports collectifs	19
7- Les groupes de travail de la CCA	21
L'action du service handicap Accessibilité	22
Enfance	25
- Faciliter l'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures municipales	25
- Groupe pluridisciplinaire pour l'accueil d'enfants présentant un comportement inadapté à l'activité collective péri et extra-scolaire	26
- Pôle Educatif Livres et Jeux	26
- Temps d'Activités Périscolaires	26
Culture	27
- Service ville d'Art et d'Histoire	27
- Les musées d'Angers	29
- Les Accroche-Cœurs	31
- Tempo Rives	32
- Offre culturelle angevine accessibles aux personnes déficientes visuelles	33
Administration Générale	34
Environnement – déchets et Propreté Public	35
- Propreté Public	35
- Gestion des déchets	36
- Maison de l'environnement et du développement durable	37
Réunions Publiques	40
Evènements	41
Soutien à la vie associative	42
Le Conseil local des personnes en situation de handicap	43
Focus : des outils pour vivre ensemble	44
Focus : les ateliers mobilités	45
Focus : Handi'n Angers	46
Politique d'emploi	47

Introduction

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, affirme un changement de regard porté par la société sur les personnes handicapées.

La loi repose sur quatre piliers :

- une définition du handicap qui, pour la première fois, intègre toutes les formes de déficience (physique, sensorielle, mentale, cognitive, psychique) et dépasse l'approche strictement médicale en soulignant le rôle de l'environnement dans la constitution du handicap ;
- l'instauration d'un droit à la compensation des conséquences du handicap, reposant sur « le projet de vie » de la personne handicapée ;
- l'accès des personnes handicapées à tous les droits fondamentaux reconnus aux citoyens : « accès de tous à tout » ;
- la mise en place d'une nouvelle gouvernance, associant étroitement les personnes handicapées et leurs représentants.

La grande novation de cette loi réside dans son approche transversale de la problématique du handicap ; elle entend en effet couvrir tous les aspects de la vie des personnes handicapées, quel que soit leur âge.

C'est dans cet esprit que le rapport de la Commission Communale pour l'Accessibilité présente l'ensemble des actions de la Ville d'Angers visant à renforcer l'accessibilité de son patrimoine, de ses espaces publics et de ses services.

Impulsée par Françoise Le Goff, adjointe au Maire aux Solidarités Actives, Jean-Marc Verchère, adjoint à la Politique de Proximité, à la gestion de la Voirie, au Stationnement et aux Bâtiments, Claudette Daguin, Conseillère déléguée au Handicap et animée par le service Handicap Accessibilité, la mise en œuvre de la politique municipale s'appuie sur des relations privilégiées avec les associations de personnes en situation de handicap. Deux instances peuvent faire des propositions :

- La Commission Communale pour l'Accessibilité dresse l'état d'accessibilité du cadre bâti, de la voirie et des espaces publics ; de l'offre de logements accessibles.
- Le Conseil Local des personnes en situation de handicap travaille sur l'accessibilité citoyenne. Il aborde notamment la sensibilisation des Angevins au handicap, l'accessibilité numérique ou accompagne certains travaux de la Commission Communale pour l'Accessibilité. Il a récemment rédigé un guide pratique le guide *Vivre ensemble avec ou sans handicap* afin de donner à chacun des clefs pour accueillir et accompagner au mieux les personnes handicapées. Il a également décliné le guide en bande dessinée à destination des enfants de 7 à 12 ans : *Handi'Cool*. Il est l'organisateur de l'évènement *Handi'n Angers* en 2016.

L'action de la ville en matière d'accessibilité s'inscrit au cœur de ses politiques, mais également sur sollicitation des Angevins en situation de handicap pour lesquels des aménagements pour faciliter l'accessibilité peuvent être étudiés : feux sonores, abaissés de trottoir, places de stationnement adaptées ...

Enfin, puisque les réponses techniques seules ne suffisent pas à améliorer la prise en compte des besoins des personnes en situation de handicap, le personnel municipal bénéficie également d'actions de formation spécifiques : connaissance des différents types de handicap, accueil des personnes handicapées...

Tous les services de la Ville s'investissent ainsi pour faire d'Angers une ville plus inclusive. Ce rapport présente les actions que certains d'entre eux ont menées en 2016.

Direction Santé Publique
2 bis rue des Ursules – 49000 ANGERS
Tél: 02 41 05 47 48
handicap.dsp@ville.angers.fr

Commission Communale pour l'Accessibilité

Rapport annuel n°9
Année 2016

Rapport annuel de la Commission communale pour l'Accessibilité portant sur le logement et le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.

SOMMAIRE

1	Données générales	5
1.1	Cadre réglementaire	5
1.2	Fonctionnement	6
2	Cadre bâti - Établissements Recevant du Public (ERP) : bilan Ad'AP	7
2.1	Rappel méthodologique	7
2.2	Mise en accessibilité et suivi des indicateurs : bilan 2016	8
3	Cadre bâti – Logements	11
3.1	Le dispositif Accueil Habitat Adapté	11
3.2	Informations complémentaires	12
4	Voirie et espaces publics : bilan du PAVE	13
4.1	La phase de diagnostic (2009-2011)	13
4.2	Le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements de l'Espace public (PAVE) : bilan 2016	13
5	Parcs, Jardins et Paysages	18
5.1	Bilan Ad'AP 1 an	18
5.2	Travaux réalisés	18
6	Services de transports collectifs	19
7	les groupes de travail de la CCA	21

1- Données générales

1.1 Cadre réglementaire

La Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA) est issue de l'article 46 – loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

L'Ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées modifie le rôle et la composition de la CCAPH. Elle universalise l'expertise relative à l'accessibilité et crée la CCA en élargissant les compétences représentatives de ses membres.

Le cadre est défini ainsi

Art. L.2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales - Dans les communes de 5 000 habitants et plus, il est créé une commission communale pour l'accessibilité composée notamment des représentants de la commune, d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique, d'associations ou organismes représentant les personnes âgées, de représentants des acteurs économiques ainsi que de représentants d'autres usagers de la ville.

Cette commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle établit un rapport annuel présenté en conseil municipal et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Elle est destinataire des projets d'agendas d'accessibilité [...] concernant des établissements recevant du public situés sur le territoire communal.

Elle est également destinataire des documents de suivi [...] et de l'attestation d'achèvement des travaux prévus dans l'agenda d'accessibilité programmée [...] quand l'agenda d'accessibilité programmée concerne un établissement recevant du public situé sur le territoire communal.

Pour les services de transport ferroviaire, la commission est destinataire des schémas directeurs d'accessibilité-agendas d'accessibilité programmée [...] quand ils comportent un ou plusieurs établissements recevant du public situés sur le territoire communal ainsi que des bilans des travaux correspondant à ces schémas directeurs d'accessibilité-agendas d'accessibilité programmée [...].

La commission communale et la commission intercommunale pour l'accessibilité tiennent à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public situés sur le territoire communal ou intercommunal qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées.

Le rapport de la commission communale pour l'accessibilité est présenté au conseil municipal et est transmis au représentant de l'Etat dans le département, au président du conseil départemental, au conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

Le maire préside la commission et arrête la liste de ses membres.

Cette commission organise également un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées.

1.2 Fonctionnement

La Commission Communale pour l'Accessibilité de la Ville d'Angers a été créée par délibération du Conseil Municipal en date du 29 novembre 2007.

Renouvelée après les élections municipales de mars 2014 par délibération du 26 mai 2014, elle est composée de 14 membres (au 31 décembre 2015):

Six élus :

- M. Christophe BECHU, Maire d'Angers,
- M. Jean-Marc VERCHERE, adjoint au Maire
- Mme Claudette DAGUIN, conseillère municipale
- M. Stéphane PABRITZ, conseiller municipal
- M. Richard YVON, conseiller municipal
- Mme Estelle LEMOINE - MAULNY, conseillère municipale

5 associations de personnes en situation de handicap :

- Surdi 49 pour les personnes sourdes et malentendantes
- Association Valentin Haüy pour les personnes non et mal voyantes
- L'UNAFAM pour les personnes en situation de handicap psychique
- L'Association des Paralysés de France (APF) pour les personnes en situation de handicap moteur
- Handicap Anjou pour les personnes en situation de handicap mental

1 association de représentants d'autres usagers de la ville :

- La CLCV

1 association de représentants des personnes âgées :

- Vie à Domicile

1 représentant du secteur économique:

- La CCI

Les services municipaux et le CCAS apportent leur aide technique et administrative aux membres de la Commission, qui peut également associer tout partenaire susceptible d'apporter une expertise nécessaire à ses travaux.

La Commission Communale pour l'Accessibilité s'est réunie à 2 reprises en 2016 : le 22 janvier et le 29 novembre. La réunion bilan de l'année 2016 s'est effectuée le 14 mars 2017.

2- Cadre bâti - Établissements Recevant du Public (ERP)

2.1 Rappel méthodologique

2.1.1 La phase de diagnostic (2009-2011)

Parmi les 300 ERP dont la Ville d'Angers est propriétaire, les ERP de 1ère à 4ème catégorie soumis à l'obligation de diagnostic ont été audités en 2009-2010.

Sur proposition de la CCAPH, la Ville d'Angers a également fait le choix d'auditer en 2011 certains établissements de 5e catégorie :

- o Les établissements de vie citoyenne : mairies et maisons de quartier
- o Les établissements situés à proximité de la ligne de tramway, qui bénéficient d'une chaîne de déplacement améliorée.

213 bâtiments diagnostiqués

1ere à 4ème catégorie : 150

5ème catégorie : 63

Le diagnostic, réalisé par la société Accèsmétrie, a consisté en une visite du bâtiment permettant de relever les non conformités à la réglementation découlant de la loi du 11 février 2005. Chaque non-conformité est assortie d'une préconisation de mise en accessibilité. Elle permet d'établir un niveau de conformité du bâtiment et un coût estimé de mise en accessibilité.

4 956 non conformités réglementaires ont été relevées

Indice initial de conformité réglementaire : 40% affiné à 48% après corrections

Coût global de mise en accessibilité estimé en 2011 : 18 000 000 € TTC.

2.1.2 Elaboration de l'Agenda d'Accessibilité Programmée

L'ordonnance du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées a modifié les dispositions législatives de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Ces nouvelles dispositions accordent un délai dérogatoire de mise en accessibilité des Établissements Recevant du Public (ERP) et des Installations Ouvertes au Public (IOP) qui auraient dû être conformes le 1er janvier 2015, en contrepartie d'un engagement formalisé dans un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

La demande d'approbation de cet Ad'AP a été déposée auprès du préfet du département de Maine et Loire le 8 octobre 2015 après délibération en conseil municipal le 28 septembre.

L'Ad'AP d'Angers concerne 279 ERP dont 239 pour lesquels il reste des travaux à effectuer à partir de 2016 et 27 IOP (parcs, jardins et cimetières). L'agenda d'accessibilité a été programmé en trois périodes de 3 ans compte-tenu de la complexité du patrimoine et l'ampleur de certains travaux restants.

Méthode :

Pilotée par la direction Santé Publique (service Handicap Accessibilité) et la direction des Bâtiments, l'élaboration de l'Ad'AP s'est appuyée sur des modalités de concertation et de décision requises en interne et validées en Commission Communale pour l'Accessibilité.

Trois Ad'AP ont été déposés : pour la Ville d'Angers, pour le CCAS et pour Angers Loire Métropole.

La planification des travaux a donc été établie à partir de l'expertise de chaque direction, sa connaissance des orientations stratégiques, projets et usages des structures et en s'appuyant sur des critères, parmi lesquels :

- o Les flux, l'usage et la fréquentation de l'établissement,
- o Le service rendu et les projets liés à l'ERP
- o le coût des travaux,
- o la répartition géographique,
- o l'accessibilité de l'environnement (transports en commun, voirie),
- o la proximité des lignes de tramway (existante et projetée).

Rôle de la CCA.

Les membres de la CCA ont été consultés à mesure des étapes de l'élaboration de l'Ad'AP.

Exemples :

- Les demandes de dérogations d'ascenseurs pour les écoles sont liées à la proximité d'établissements accessibles et à la disponibilité de salles rendues accessibles en rez-de-chaussée.
- Les églises sont actuellement toutes accessibles pour les messes de semaine et les messes du weekend. Les accès extérieurs sont traités. Les questions se posent sur la mise en accessibilité des escaliers intérieurs, accès aux autels, poignées de portes, accès aux sanitaires qui ne sont pas ERP. L'installation de boucles magnétiques est à l'étude en fonction du flux et de la catégorie de l'église.
- Les taux d'accessibilité potentiellement atteignables qui restent extrêmement faibles (Maison de quartier des Banchais, 52%, locaux associatifs du Haras, 53%...) seront exclus s'ils ne facilitent pas l'usage du bâtiment.
- Des propositions visant à faciliter le service compléteront les solutions techniques.

2.2 Mise en accessibilité : Ad'AP : bilan 2016

- **réception d'attestations d'accessibilité :**

Nombre d'attestations prévues à l'Adap en 2016	40
Cible (ajustée en fonction des travaux / réaffectation, ventes...)	39
Attestation vierge ou avec réserves admises	12
Attestation avec réserves	27

- **ERP faisant l'objet de travaux planifiés en 2016 :**

Nombre de bâtiments faisant l'objet de travaux prévus à l'Adap en 2016	48
Cible (ajustée en fonction des travaux / réaffectation, ventes...)	34
Attestation vierge ou avec réserves admises	4
Attestation avec réserves	30

Attestations acquises :

Au total en 2016 : obtention de 15 attestations sans réserves :

Hôtel Chemellier (CCAS)	Maison de quartier Saint Serge
Relais Mairie du Lac de Maine	Salle Festive du Hutreau
Groupe Scolaire Jean Rostand (Maternelle)	Salle Festive Auguste Chupin
Halte-garderie du Haras	Groupe Scolaire Adrien Tigeot (maternelle)
Angers Nautique Aviron	Ecole maternelle Volney
Abbaye Toussaint (Musée David d'Angers)	Centre Jean Vilar
Crèche de la Roseraie	Eglise Sainte Thérèse
Centre Marcelle Menet	

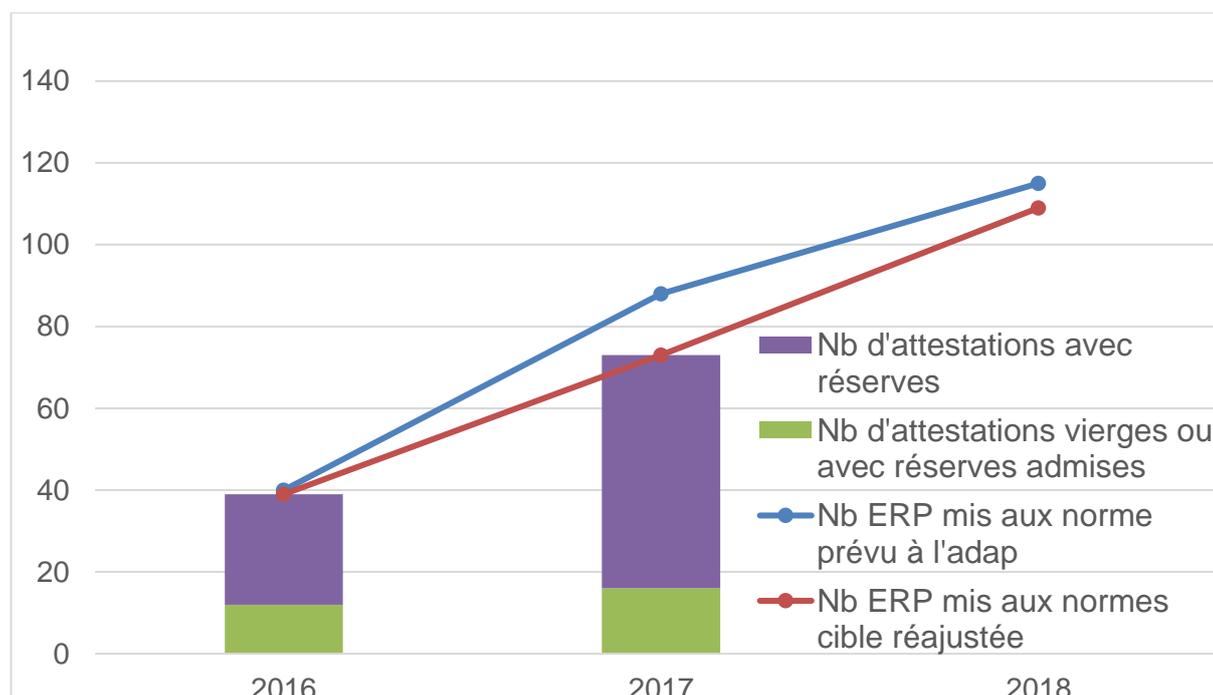
Travaux effectués :

Nombre de bâtiment ayant fait l'objet de travaux : 73

Exemples :

- Sport et loisirs : Salle Villoutrey / Salle des sports de la Roseraie / Piscine Monplaisir...
- Culture : Bibliothèque Toussaint...
- Salles louées : Salles du Doyenné / Le Hutreau...
- Ecoles : Maternelle Adrien Tigeot / Maternelle Volney...
- Locaux associatifs : MQ Saint Aubin / Bâtiment 35 rue St Exupéry...

• Synthèse : suivi de la mise en œuvre Ad'AP :



- Les établissements sous attestation d'accessibilité

Les 14 établissements dont le permis de construire est postérieur à 2007 bénéficient d'une attestation d'accessibilité délivrée par un contrôleur technique.

Synthèse :

En conclusion : 14 ERP sont neufs, 15 existants disposent d'une attestation sans réserves, 58 sont soumis à des réserves sur attestation, en cours de régularisation.

Ceci porte à 29 le nombre d'établissements neufs ou réhabilités après permis de construire, respectant la réglementation de 2005.

Centre Communal d'Action Sociale :

L'Ad'AP du CCAS d'Angers concerne 10 ERP dont 8 sont propriété d'Angers Loire Habitat pour lesquels la prise en charge des travaux est répartie entre le bailleur et l'exploitant selon leur typologie. L'agenda d'accessibilité a été programmé en deux périodes de 3 ans.

Nombre d'attestations prévues à l'Adap en 2016 CCAS	3
Attestation avec réserves	1 : PASS
Contrôle en attente pour obtenir l'attestation avec réserves	2 : EHPAD Gaston Birgé et résidence autonomie Grégoire Bordillon

- Point Accueil Santé Solidarités : réponses argumentées aux 4 réserves
- EHPAD Gaston Birgé : en attente du passage de l'organisme de contrôle
- EHPAA Grégoire Bordillon : les travaux relevant du CCAS ont été réalisés en 2016, reste l'intervention du propriétaire Angers Loire Habitat, prévue fin avril 2017.

3- Cadre bâti – Logements

3.1 Le dispositif Accueil Habitat Adapté

L'Accueil Habitat Adapté est un dispositif ouvert en juillet 2009, pour favoriser l'accès au logement social des personnes en situation de handicap et/ ou âgées en perte d'autonomie.

Né d'un partenariat entre la Ville d'Angers, Angers Loire Métropole, les bailleurs sociaux, les associations membres de la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées, le Centre Local de Coordination et d'Information (CLIC) et la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), la mise en œuvre du dispositif a été confiée au Comité de Liaison des personnes en situation de Handicap (CLH).

Le service Accueil Habitat Adapté a pris fin, sous sa forme initiale, en mai 2014 avec la cessation des activités du CLH.

Le dispositif Accueil Habitat Adapté est primé en 2014 dans le cadre du « recueil des belles pratiques et bons usages en matière d'accessibilité de la Cité » par le ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie et le ministère du Logement et de l'Egalité des territoires

Cette prestation spécifique étant initialement vouée à intégrer les offres de droit commun, c'est donc naturellement que le service Accueil Logement d'Angers Loire Métropole a repris les missions. Il est désormais l'interlocuteur possible des personnes en situation de handicap en recherche de logement en proposant un accueil attentif et facilitant dans le recueil et l'analyse des besoins. Par ailleurs, parallèlement à la mise en œuvre du dispositif Accueil Habitat Adapté, le fichier de gestion des demandes « Imhoweb » a développé sa prise en compte des besoins des personnes en situation de handicap.

L'Accueil logement a reçu et traité plus spécifiquement la demande de 12 ménages en situation de handicap ou ayant une personne à charge handicapée. 3 ont été satisfaites dans un délai de moins de 6 mois grâce à un travail partenarial avec les bailleurs ainsi que les services de l'Etat.

Pour rappel délai de satisfaction des ménages demandant un logement à Angers et ayant renseigné le cerfa handicap : 13 mois.

Les demandes insatisfaites sont dues principalement à un souhait de grands pavillons, dépassement de plafonds, demandes non renouvelées, demande annulée.

Selon le fichier départemental de la demande locative sociale, en 2016, 11 439 demandes de logement ont été formulées sur ALM dont 5 534 sur la ville d'Angers :

- 7 763 demandes satisfaites sur ALM dont 3656 sur la ville d'Angers
- A Angers 125 demandes de logements par des personnes en situation de handicap ont été satisfaites sur 540 formulées.
- Parmi elles 86 concernaient un logement adapté (sur 168 demandes)

(Source CREHA Ouest)

Ménages en situation de handicap	Demandes en cours		Demandes satisfaites	
		Dont logement adapté		Dont logement adapté
Angers	540	168	125	86
ALM	824	269	188	121

Précision sur l'écart entre la demande formulée et les demandes satisfaites :

Il s'agit ici de l'ensemble des demandes concernant Angers. Ces demandes sont issues d'un fichier unique de la demande locative sociale partagé par les bailleurs sociaux et les partenaires (EPCI dont Angers Loire Métropole,

collectivités, action logement, Etat) appelé « Imhoweb ». Il ne s'agit donc pas de demandes uniquement traitées par le service Accueil logement, certaines ne lui ont pas été adressées. L'écart peut également s'expliquer par le fait que des demandes peuvent être formulées sur plusieurs choix, ainsi certaines demandes formulées pour Angers ont-elles pu trouver réponse sur le reste de l'agglomération Angevine ou du département. Certaines demandes formulées en 2016 peuvent par ailleurs trouver réponse en 2017, quelques mois de délais sont parfois nécessaires.

3.2 Informations complémentaires

Un recensement a été mené durant l'année 2012 par l'URPACT ; sur un échantillon représentant 1% du parc de logement social. L'outil utilisé pour ce recensement est un référentiel élaboré par l'Union Sociale de l'Habitat des Pays de Loire et la MDPH 49. Cet outil classe les logements en fonction de l'autonomie de l'usager.

Classification 1 : usager en fauteuil roulant en autonomie

Classification 2 : usager en fauteuil roulant avec aide

Classification 3 : personne âgée ou à mobilité réduite en autonomie

Classification 4 : personne âgée ou à mobilité réduite avec aide

Les résultats ont été diffusés en février 2013: sur 436 logements visités :

Classification 1 : 2 logements

Classification 2 : 62 logements

Classification 3 : 253 logements

Classification 4 : 68 logements

Le recensement n'ayant pas été fait sur l'ensemble du parc social et les bailleurs sociaux n'utilisant pas cet outil sur la gestion de leur parc, le recensement de l'offre de logement accessible sur le territoire n'est donc pas connu à ce jour.

Les bailleurs sociaux mènent d'autres actions pour favoriser le maintien à domicile des personnes handicapées ou âgées en perte d'autonomie :

- adaptations à la demande des locataires (exemple pose d'une barre de maintien, d'un signal lumineux...),
- aménagements de logements existants pour des personnes en situation de handicap reconnu, menés en partenariat avec la MDPH, dans le cadre de la convention bailleurs sociaux/Conseil Général,
- intégration des problématiques d'accessibilité dans le cadre des programmes neufs ou de réhabilitation (en y associant les services ville),
- développement de logements labellisés pour les seniors, impliquant des adaptations techniques du logement et des services de proximité appropriés.

4- Voirie et espaces publics : bilan du PAVE

4.1 La phase de diagnostic (2009-2011)

L'espace public de la Ville d'Angers comprend 400 km de voirie communale, 180 km de cheminements dans les parcs et jardins et un grand nombre d'installations ouvertes au public (3 cimetières, 36 sanitaires publics, 204 cabines téléphoniques...), ce qui excluait un diagnostic initial exhaustif.

Les itinéraires à diagnostiquer ont donc été priorisés selon 2 critères : l'accès aux transports et la proximité géographique, pour permettre aux personnes d'accéder aux commerces et aux services au sein de leur quartier.

Le diagnostic, réalisé par la société SCE, a consisté en un relevé sur le terrain des non conformités réglementaires, dont les indicateurs étaient déclinés en 3 niveaux : conforme, non conforme, non accessible. Chaque non-conformité était assortie d'une préconisation de mise en accessibilité. Ceci permet d'établir le coût estimé de mise en accessibilité. Le diagnostic des itinéraires priorisés (124 km de voirie et 3 jardins) a été effectué en 4 phases achevé fin 2011.

4.2 Le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements de l'Espace public (PAVE) :

Le PAVE a été approuvé par le Conseil Municipal le 28 novembre 2011. Il résulte d'une démarche :

- transversale impliquant de nombreux acteurs municipaux (Voirie, Parcs Jardins et Paysages, Bâtiments et Patrimoine Communautaire, Mission commerce et artisanat...)
- concertée avec les différents schémas (accessibilité des transports, plan de déplacements urbains) mais aussi
- avec les associations de personnes en situation de handicap.

Outil dynamique évalué annuellement, il comprend des fiches actions techniques et des objectifs généraux, plus transversaux. Il est notamment le support de communication des mises en accessibilité annuelles de l'espace public.

Le PAVE est organisé en 6 objectifs techniques et 5 objectifs généraux :

Objectifs techniques :

1. Améliorer l'accessibilité lors des programmes de travaux neufs ou d'entretien
2. Améliorer l'accessibilité des abords des Établissements Recevant du Public municipaux
3. Améliorer l'accessibilité du stationnement adapté
4. Améliorer l'accessibilité des Installations Ouvertes au Public (IOP)
5. Répondre aux demandes d'aménagements des Angevins en situation de handicap
6. Actualiser la base de données accessibilité

Objectifs généraux :

1. Former les intervenants du domaine public aux exigences réglementaires de la loi du 11 février 2005 et les sensibiliser aux besoins des personnes en situation de handicap
2. Informer les personnes à mobilité réduite des évolutions de l'accessibilité
3. Sensibiliser les usagers du domaine public
4. Faciliter la mise en accessibilité des Établissements Recevant du Public non municipaux
5. Évaluer les actions menées

PAVE : bilan 2016 des Objectifs techniques :

1- Améliorer l'accessibilité lors des programmes neufs et d'entretien et répondre aux demandes d'aménagements des angevins en situation de handicap

Aménagement du cheminement des piétons, correction des dévers des trottoirs, aménagement ou création de passages piétons, création de stationnements adaptés, mise en conformité des quais bus...

L'amélioration des conditions d'accessibilité de l'espace public ne se fait pas au travers d'une enveloppe budgétaire dédiée, mais est prise en charge par chaque opération ou chaque politique menée par la direction de la voirie. Qu'il s'agisse de :

- Réfections des trottoirs,
- Plan Urgence Voirie,
- Plan Places,
- Petits aménagements.

L'amélioration des conditions de l'accessibilité est à chaque fois prise en compte. Ce bilan permet de mettre en évidence cet engagement de la direction de la Voirie pour l'accessibilité au bénéfice de tous les angevins.

Méthode :

- Pour certains projets d'aménagement ou et de réaménagement de l'espace public la direction de la Voirie s'appuie sur l'expertise de la direction Santé Publique (Handicap Accessibilité).
- Selon les besoins, la direction de la Santé Publique peut consulter les associations.
- Des rendez-vous sont organisés avec ces trois entités pour organiser certains travaux.

Les rues réaménagées :

- Rue Roger Amsler quartier des Hauts de Saint-Aubin : 1^{ère} tranche entre Capucins et IRIS : Réfection de la chaussée et des trottoirs.
- Rue Descartes Quartier Douvre Saint-Jacques Nazareth : Réfection de la chaussée et des trottoirs, création d'un trottoir traversant pour l'accessibilité.
- Boulevard Descazeaux : pose de bandes d'éveil de vigilance.
- Rue Desjardins : Réfection de la chaussée et des trottoirs, création de surbaissés de bordures, pose de bandes d'éveil de vigilance et potelets à tête blanche.
- Rue Barra : Réfection de la chaussée, création de surbaissés de bordures, et pose de bandes d'éveil de vigilance et potelets à tête blanche.
- Promenade de la Baumette : réfection de la chaussée et des trottoirs, création de surbaissés de bordures, pose de bandes d'éveil de vigilance et potelets à tête blanche.
- Avenue René Gasnier : réfection de la chaussée et des trottoirs, création de surbaissés de bordures, pose de bandes d'éveil de vigilance et potelets à tête blanche.
- Rue Chèvre : réfection partielle de la chaussée et des trottoirs, création de surbaissés de bordures, pose de bandes d'éveil de vigilance et potelets à tête blanche.
- Rue des Chesnaies : réfection totale de la chaussée et des trottoirs, création de surbaissés de bordures, pose de bandes d'éveil de vigilance.
- Avenue Marius Briant : chaussée et trottoirs, surbaissés de bordures, pose de bandes d'éveil de vigilance.
- Promenade du Bout du Monde : Réfection totale, mise à niveau de tout l'espace.

Travaux en régie (liste non exhaustive):

Création de surbaissés de bordures et pose de bandes d'éveil de vigilance:

- Rue Manet (rendre accessibles les trottoirs et passage pour piétons pour le foyer logement), rue de la Tannerie, Place Grégoire Bordillon, rue du Margat, rue Notre Dame du lac, etc.

Création de places PMR (marquage et surbaissés de bordures):

- Rue Georgette Boulestreau, route de la Pyramide, rue Saumuroise, etc.
- rue Ernest Mottay, boulevard Marc Leclerc, avenue Jean Joxé, etc.

Réfection du marquage des places PMR:

- Rue de la Lande, place Monprofit, etc.

Pose de potelets à gorge à tête blanche:

- Rue Dupetit Thouars, etc.

Plan places

- Place du Lycée : réaménagement totale de la Place, réfection de la chaussée et des trottoirs, créations surbaissés de bordures, pose de bandes d'éveil de vigilance.

Plan écoles

- travail sur la sécurisation des traversées devant les écoles : exemple : Avenue de la Blancheraie.

Opérations engagées en 2016 se poursuivant en 2017:

- Rue de la Madeleine : poursuite et fin en 2017 (chaussée et trottoirs : surbaissés de bordures, pose de bandes d'éveil de vigilance).
- Rue Prébaudelle : en cours et fin en 2017 (chaussée et trottoirs : surbaissés de bordures, pose de bandes d'éveil de vigilance).
- Place Saint Léonard : poursuite des travaux (plan places).
- Rue du Quinconce.

État des lieux en Signalisation Lumineuse Tricolore au 31 décembre 2016 :

32 traversées piétonnes ont été équipées de signaux lumineux et sonores, en 2016.

Parc actuel total = 706 traversées à feux dont :

- 441 traversées équipées de feux sonores,
- 265 traversées à feux muets.

Pour améliorer l'accessibilité, les signaux pour piétons ont été remplacés par des signaux lumineux et sonores.

Ainsi, la hauteur des signaux a-t-elle été réajustée ainsi que les implantations des mâts. Des signaux de rappel de traversée piétonne (A13B lumineux) ont été ajoutés.

- Place Ney,
- Boulevard Daviers, boulevard Arago,
- Boulevard Gaston Ramon, rue Nicolas Appert,
- Boulevard Jacques Portet, rue de Frémur,
- Boulevard du Doyenné, Boulevard Gaston Ramon,
- Boulevard Georges Clémenceau, rue Ampère,
- Boulevard Georges Clémenceau, rue de la Meignanne,
- Rue Saint Léonard, rue du Colombier,
- Boulevard Gaston Ramon, rue deVaucanson,
- Boulevard Albert Blanchoin, rue du Petit Damiette,
- Boulevard Pierre de Coubertin, rue Couperin,
- Boulevard Albert Blanchoin, rue d'Orgemont.

(A noter toutefois que les équipements conformes et en état satisfaisant n'ont pas été remplacés sur ces sites)

Pose de Bande d'Aide à l'Orientation:

- Rue Toussaint depuis l'arrêt de bus à proximité d'Angers Loire Tourisme vers le passage pour piétons pour accéder à la Bibliothèque municipale.

En projet pour 2017

- Esplanade de la Gare,
- Place du Ralliement,
- Pose d'une Bande d'Aide à l'Orientation en concertation avec les associations.

2- Améliorer l'accessibilité des abords des ERP municipaux

Les interventions portent sur les abords des établissements neufs et ceux qui font l'objet de travaux d'accessibilité. Les ERP traités par la direction des Bâtiments en 2016 avaient été anticipés en 2015 (soit 22 établissements en 2015). En 2016, la direction de la Voirie a traité les abords de 3 ERP supplémentaires.

Le cheminement est identifié depuis l'arrêt de transport en commun ou le stationnement adapté le plus proche et les interventions sont programmées en fonction des non-conformités relevées dans le diagnostic accessibilité.

3- Améliorer l'accessibilité du stationnement adapté

- Création de 34 places en 2016.
- Au 31 décembre 2016 : 1029 places disponibles sur le territoire angevin.
- Les places sont recensées et géolocalisées sur le site www.handicap.fr par la direction de la Voirie (mise à jour des informations 2 fois par an en juin et décembre).
- Création de places pour le rechargement des véhicules électriques. Créées avec une sur largeur de 0,80m, ces places sont accessibles.

La CCA a été interpellée sur la possibilité de créer, de manière dérogatoire, des places avec débords sur le trottoir : dans le cas de rues trop étroites pour matérialiser une place de 3.30m de large sur chaussée, il est proposé une place alignée sur la file de stationnement avec une extension de la largeur de 3.30 sur le trottoir. Cette proposition a été validée en CCA, sous réserve d'acceptation dérogatoire de la DDT.

4- Améliorer l'accessibilité des Installations Ouvertes au Public (IOP)

Parcs publics et cimetières :

voir chapitre Parc, Jardins et Paysages.

Propreté publique :

Le parc de sanitaires publics de la Ville d'Angers est constitué d'une trentaine de blocs installés sur le domaine public. Depuis 2002, les sanitaires installés sont tous accessibles aux personnes à mobilité réduite. Leur accès est gratuit.

Une cartographie de l'ensemble du parc de sanitaires publics a été mise en ligne sur le site Internet de la Ville : www.angers.fr/vie-pratique/propreté-déchets/sanitaires

Gestion des déchets :

Les conteneurs développent leur accessibilité aux personnes en situation de handicap. L'usage est facilité notamment pour les personnes déficientes visuelles par la pédale de couleur du container d'ordures ménagères ainsi par que la plate-forme piétonnière de ton mat. Pour information, la couleur de la pédale va passer du jaune au orange, et ce afin de différencier le conteneur « ordures ménagères résiduelles » du conteneur « Tri ».

Actuellement 30 conteneurs ordures ménagères résiduelles de ce type sont installés sur Angers.

Chaque aménagement tient compte de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Ces recommandations s'appuient sur la réglementation relative à l'accessibilité en vigueur et sont complétées par des recommandations liées à la qualité d'usage.

5- Répondre aux demandes d'aménagements des Angevins en situation de handicap

Près de 60 demandes individuelles ont été traitées concernant majoritairement des demandes de création de places de stationnement adapté en proximité du lieu de vie, des demandes de maintien d'accessibilité en période de travaux, des demandes de renfort du confort d'usage de rues ou trottoirs.

Mise à disposition des télécommandes de déclenchement des balises sonores (service handicap - Accessibilité)

- 16 personnes ont bénéficié d'un prêt de télécommande. Parmi elles, 8 ont été accompagnées par une instructrice de locomotion à l'Institut Montclair.

- un mode d'emploi a été créé afin d'utiliser la télécommande pour les dispositifs sonores.

Au total, 92 personnes disposent d'une télécommande prêtée par la Ville d'Angers.

6- Actualiser la base de données accessibilité

La Ville d'Angers et Angers Loire Métropole se sont dotés d'un nouvel outil de Système d'Information Géographique fin mai 2012 : les données issues du diagnostic accessibilité servent de données tests pour le paramétrage des nouvelles fonctionnalités par les services informatiques.

La mise à jour des données est en cours par les services techniques.

Cette base de données facilitera la planification des interventions, la mise à jour des données. Leur communication sous forme simplifiée aux Angevins est à l'étude. Ils y trouveront des indications sur l'accessibilité de tous les maillons de la chaîne de déplacement : espace public, arrêts de transports en commun et stationnement en proximité immédiate des ERP municipaux.

PAVE : bilan 2016 des Objectifs généraux :

1- Former les intervenants du domaine public aux exigences réglementaires de la loi du 11 février 2005 et les sensibiliser aux besoins des personnes en situation de handicap

Formations pour la direction de la Voirie « Faciliter les déplacements d'une personne déficiente visuelle », et « Faciliter les déplacements d'une personne en situation de handicap »

Conception de référentiels d'accessibilité d'aménagement des espaces publics, enrichissement de cahiers des charges, création d'outils. Exemples :

- création d'un outil « évaluer l'accessibilité de mon aménagement »,
- Fiches d'aide à la décision,
- enrichissement des cahiers de prescription des différentes directions contenus dans la Charte du Paysage Urbain,
- travail avec les directions des Parcs, Jardins et Paysages et de la Voirie pour du mobilier accessible : banc, arceau vélo,
- préconisations pour l'installation des feux sonores,
- Préconisations pour l'automate de retrait de colis Poste Immo « Pickup station » installé dans les quartiers angevins,
- Préconisations pour améliorer l'espace l'accueil d'Irigo.

2- Informer les personnes à mobilité réduite des évolutions de l'accessibilité

- Diffusion du guide accessibilité Irigo.
- Développement des Ateliers mobilités (voir focus) pour informer des conditions d'accessibilités des transports collectifs.
- Soutien à la société ARTIL pour le développement de l'application PMR Street.

3- Sensibiliser les usagers du domaine public

- Mise à jour du guide « autorisation d'occupation temporaire de l'espace public » (service des relations aux commerces - Direction de la Relation aux Usagers).
- Diffusion du guide vivre Ensemble avec ou sans handicap (200 exemplaires diffusés en 2016).
- Création de la bande dessinée *Handi'Cool* visant à sensibiliser les enfants de 7 à 12 ans.

4- Faciliter la mise en accessibilité des Établissements Recevant du Public non municipaux

- Après une co-organisation avec la CCI d'une information sur les Ad'AP en 2015, pas d'action collective en 2016.
- Conseils méthodologiques sur sollicitations individuelles de commerçants (dont traitement des demandes d'autorisation de travaux par la direction Environnement Déchets Propreté).

La CCA tient à jour la liste des Ad'AP et des attestations d'accessibilité qui lui sont adressés et permet ainsi de valoriser les ERP accessibles.

5- Évaluer les actions menées

Un point étape et un bilan annuel sont présentés tous les ans en CCA.

5- Parcs, jardins et paysages

5.1 Report des attestations prévues en 2016 sur l'année 2017

Année	IOP	Type de travaux
2016	Jardin de l'Arceau Jardin des plantes Parc de la Chalouère Jardin F. Mitterrand Parc Desjardins Parc H. de la Rousselière Parc de la Claverie Promenade J. Turc Parc du Haras Parc d'Ollone Parc du Pin Jardin du Musée des BA Parc du Hutreau Jardin de la Roseraie Parc de l'Arboretum Jardin de la Madeleine PJ Villechien La coulée verte Parc du Vallon Parc Demazis	Attestations accessibilité pour Allées principales Entrées principales

5.2 Travaux de mise en accessibilité

Cimetière de l'Ouest : création d'une rampe d'accès aux caves-urnes



Cimetière de l'Est : renfort de l'accessibilité des allées principales :

- Engazonnement des allées avec accessibilité PMR (support terre-pierre en fond de forme), pose des dalles alvéolées...
- allée en sable stabilisé renforcé



Cimetière Saint-Léonard : allée carrossable en enrobé et allées piétonnes enherbées sur dalles

6- Services de transports collectifs

Mise en accessibilité du réseau Irigo - Rapport d'activité 2016

Le Schéma directeur d'accessibilité des transports collectifs voté en février 2009, actualisé fin 2015 avec l'Agenda d'accessibilité programmé, constitue l'outil de programmation sur plus de 10 ans utilisé pour adapter le réseau Irigo aux personnes en situation de handicap

Programme d'actions inscrit au Schéma et point sur les réalisations 2016

6.1 L'acquisitions/rénovation des bus accessibles

Programme :

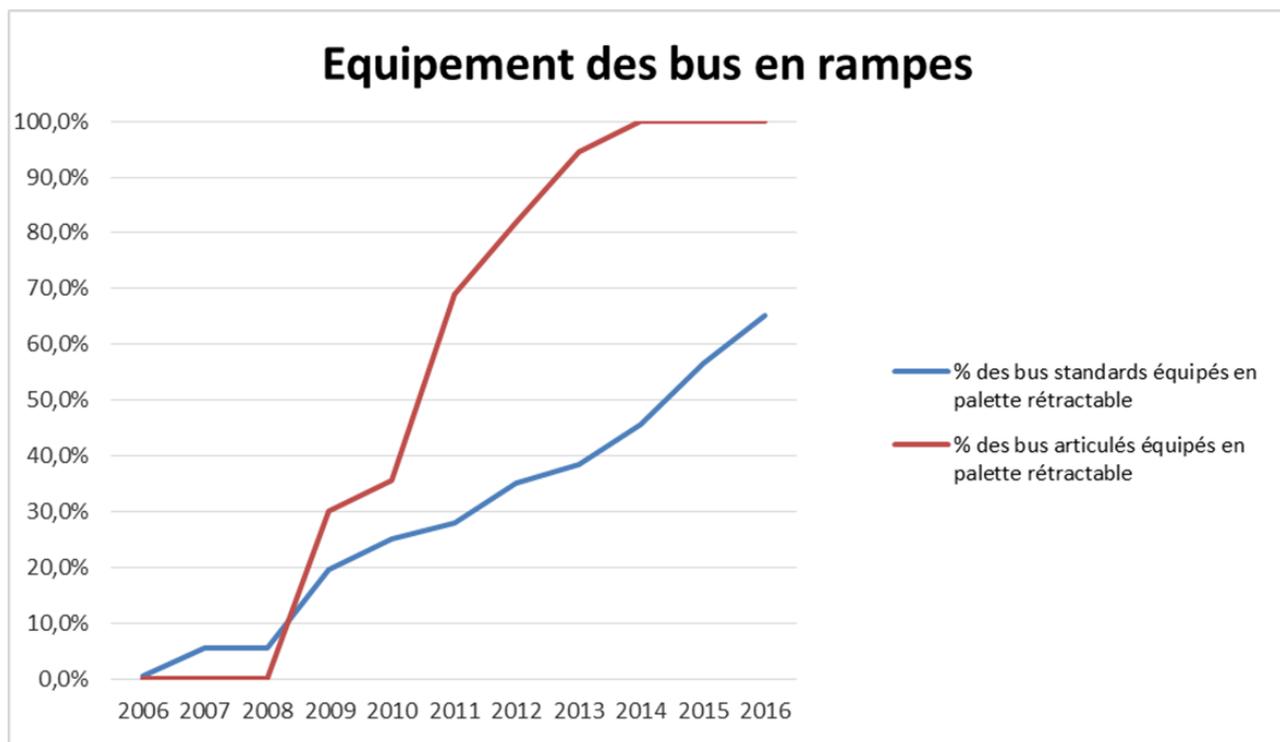
Les bus neufs sont systématiquement accessibles, avec plancher bas et 2 places pour fauteuil roulant.

Les bus rénovés à mi-vie sont adaptés avec l'aménagement d'une place pour personne en fauteuil roulant, une rampe d'accès et le changement de livrée intérieure (couleurs plus contrastées).

En 2016 : acquisition de 9 bus neufs standards accessibles

Bilan total au 31/12/16 pour le parc bus :

- 68 bus neufs standards accessibles (65,4% des bus)
- 66 bus articulés standards accessibles (100% des bus)



6.2 L'aménagement des arrêts accessibles

Les arrêts sont traités ligne par ligne, en commençant par les lignes les plus utilisées. Des arrêts sont également aménagés lors des nouvelles opérations urbaines et lors de la rénovation des voiries.

Ainsi : la ligne A de tramway, le réseau de bus Métropole lignes 1, 2, 3, 4, 5, 8 et 14 sont commercialement accessibles, soit plus de 75% des montées/descentes du réseau. 536 quais ont été aménagés sur ces lignes.

Aménagement des arrêts suivants en 2016 :

Ligne 8 nord à Angers (rue Barra) et sud aux Ponts-de-Cé (quartiers Chesnaie et Guillebotte), soit 36 quais

+ 8 quais sur des lignes déjà accessibles

+ 24 quais sur lignes non encore accessibles

Budget : 550 000 €

Mise en service commercial accessible de la ligne 8 en sept 2016

6.3 La mise en service commercial des lignes accessibles

Réalisation à fin 2016 : 336 arrêts soit 672 quais

Détail :

Nombre d'arrêts mis à niveau sur lignes accessibles (1 arrêt = 2 quais)

	Nombre d'arrêts accessibles cumulés (1 arrêt = 2 quais)	Lignes accessibles
2010	34	Ligne 5
2011	85	Lignes A, 2, 5
2012	110	Lignes A, 1, 2, 5, 14
2013	145	Lignes A, 1, 2, 4, 5, 14
2014	171	Lignes A, 1, 2, 4, 5, 14
2015	250	Lignes A, 1, 2, 3, 4, 5, 14
2016	268	Lignes A, 1, 2, 3, 4, 5, 8, 14

+ 68 arrêts mis à niveau sur d'autres lignes, soit environ 336 arrêts en 2016 sur un total de 520 arrêts urbains.

6.4 L'adaptation de l'information

Actions en 2016 :

- Changement des **annonces sonores dans les bus** pour qu'elles soient plus audibles – enregistrement et diction par un comédien professionnel.
- Test positif de **l'installation d'une prise jack sur les distributeurs de tickets** aux stations tramway et bus – généralisation programmée en 2017.
- Test de **renouvellement d'écran des distributeurs de tickets** afin d'améliorer la visibilité.
- **Parcours clients** réalisés avec la direction Santé publique et Keolis Angers pour examiner les pistes d'amélioration en matière d'accessibilité aux arrêts et dans les véhicules.

5/ Actions complémentaires :

- La mise en œuvre de la démarche « qualité de service » (confort de conduite, accostage précis aux quais...) a débuté en 2014.
- L'information des usagers : les distributeurs de titres sont utilisables par les personnes non ou malvoyantes. 100% des bus et tramway sont équipés d'annonces sonores et visuelles prévenant de l'arrivée aux arrêts (amélioration nécessaire pour une meilleure adaptation des annonces au niveau sonore ambiant).
- Des fiches horaires des lignes accessibles précisant les arrêts aménagés et un guide sur l'accessibilité sont disponibles.

Le service de transport adapté (Angers Loire Handicap Transport) dispose d'une flotte de 15 minibus et d'1 kangoo adapté. Avec 1500 personnes inscrites, ses véhicules effectuent environ 60 000 voyages par an.

7- Les groupes de travail et consultation de la CCA en 2016 :

- Transports :
 - ✓ Diagnostic d'accessibilité des transports en commun,
 - ✓ Accessibilité de la ligne B du tramway,
- ERP :
 - ✓ Accessibilité du Centre des Congrès
- Espaces publics :
 - ✓ Groupe « Espaces partagés » pour améliorer la sécurité et l'usage des espaces partagés et nouveaux projets d'aménagements.
 - ✓ Accessibilité du projet d'aménagement Cœur de Maine,
 - ✓ Confort d'usage des Feux sonores

Consultation en réunion CCA sur la passerelle Cour Saint Laud

L'Action du service Handicap - Accessibilité

Le service Handicap – Accessibilité est composé d'un responsable, d'une ergothérapeute et d'une secrétaire - assistante. Il met en œuvre la politique municipale en faveur des personnes en situation de handicap.

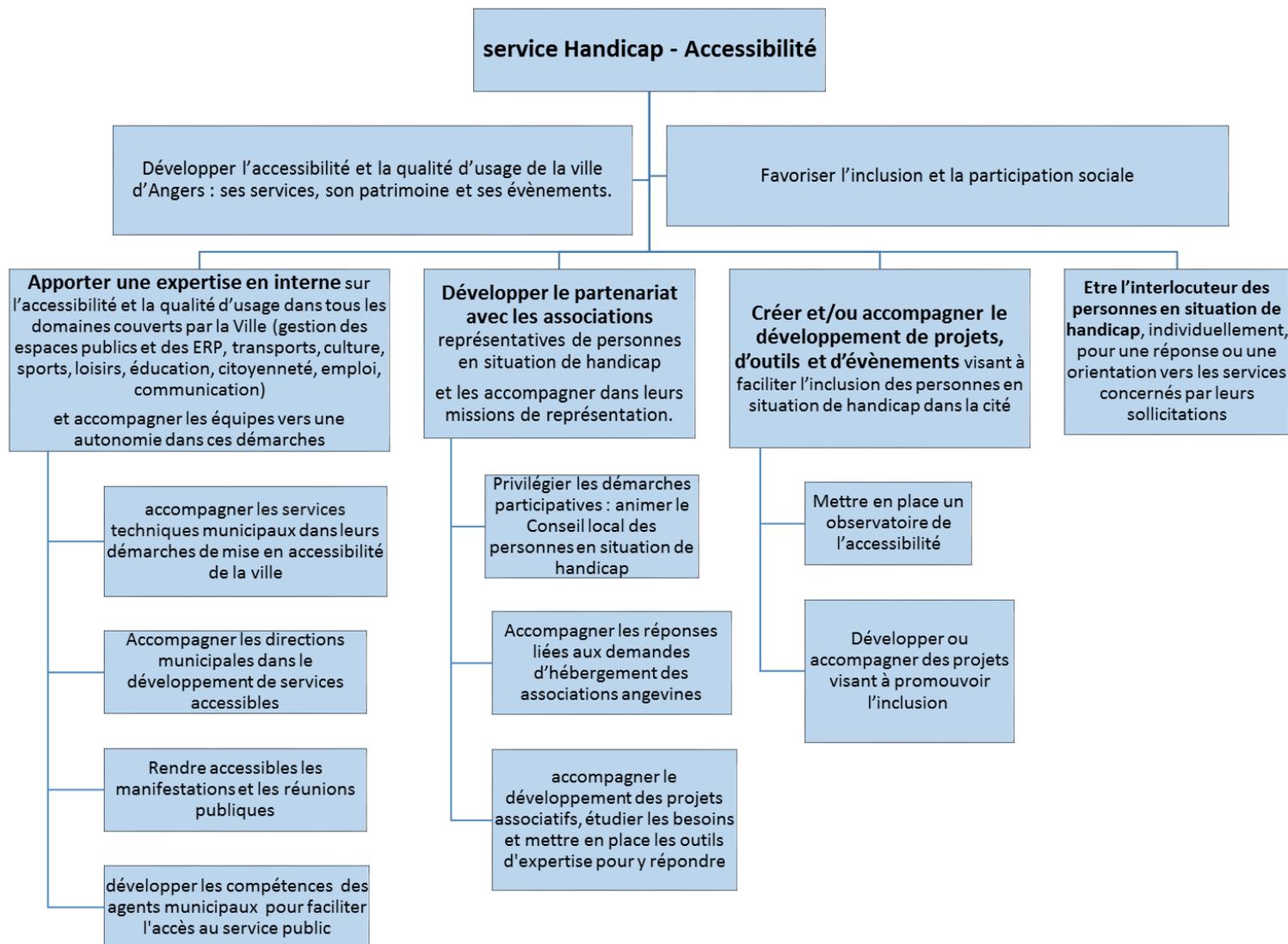
Ses acteurs travaillent en partenariat étroit avec l'ensemble des services municipaux, les associations de personnes handicapées et les opérateurs locaux du champ du handicap, pour rendre la ville plus inclusive (développer l'accessibilité technique et favoriser l'inclusion citoyenne) et favoriser ainsi la citoyenneté et la participation sociale des usagers quelles que soient leurs différences (motrice, sensorielle, intellectuelle, psychique, cognitive, culturelle, d'âge...).

Finalités :

Le service Handicap Accessibilité œuvre pour :

- Favoriser l'inclusion et la participation sociale des personnes en situation de handicap
- Développer l'accessibilité et la qualité d'usage de la ville d'Angers : ses services, son patrimoine et ses événements.

Pour les atteindre, il décline 4 objectifs opérationnels qui permettent l'orientation de ses actions :



I- Apporter une expertise en interne sur l'accessibilité et la qualité d'usage dans tous les domaines d'intervention de la Ville (gestion des espaces publics et des ERP, transports, culture, sports, loisirs, éducation, citoyenneté, emploi, communication) et accompagner les équipes vers une autonomie dans ces démarches

Chantier I-1 : accompagner les services techniques municipaux dans leurs démarches de mise en accessibilité de la ville

- concevoir des référentiels d'accessibilité d'aménagement des espaces publics, enrichissement de cahiers des charges, création d'outils
- s'assurer de la prise en compte des normes d'accessibilité et de la notion de haut confort d'usage dans les projets d'aménagement (ERP, espace public, voirie, transports,...)
- développer des outils de programmation et de suivi favorables au développement de l'accessibilité (Ad'AP, PAVE)
- assurer une veille réglementaire et la diffusion d'informations aux services
- animer la Commission Communale pour l'Accessibilité

Chantier I-2 : Accompagner les directions municipales dans le développement de services accessibles

- concevoir des référentiels d'accessibilité
- développer les moyens d'assurer un accueil adapté aux publics quels que soient leurs besoins

Chantier I-3 : rendre accessibles les événements municipaux et les réunions publiques

- garantir l'accessibilité des réunions publiques en formant les acteurs municipaux et en étant ressource

Chantier I-4 : sensibiliser le personnel municipal, développer les compétences des agents municipaux pour faciliter l'accès au service public

II- Développer le partenariat avec les associations représentatives de personnes en situation de handicap et les accompagner dans leurs missions de représentation (instances participatives, sollicitation d'expertises, développement d'événements...)

Chantier II-1 : Privilégier les démarches participatives

- Animation d'instances participatives : Le Conseil Local des personnes en situation de handicap et la Commission Communale pour l'Accessibilité
- assurer le lien entre le Conseil local et la Commission Communale pour l'Accessibilité
- animer des groupes de travail à la demande du Conseil Local ou de la Municipalité

Chantier II-2 : Accompagner les réponses liées aux demandes d'hébergement des associations angevines

- Réaliser un diagnostic des associations « handicap » logées par la Ville
- Analyser les possibilités de rapprochement et de mutualisation pour une réponse plus qualitative

Chantier II-3 : accompagner le développement des projets associatifs, étudier les besoins et mettre en place les outils d'expertise pour y répondre

- Contribuer au fonctionnement de l'association par l'apport de subventions
- Faciliter la mise en œuvre de projets par l'apport de subventions exceptionnelles
- Accompagner le développement de projet par un soutien méthodologique et / ou logistique
- Soutenir l'organisation d'événements (Aides logistiques, méthodologique et technique)

III- Créer ou accompagner la création d'outils visant à faciliter l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la Cité (guide du vivre ensemble, cartographie, répertoire des services, programmation culturelle...)

Chantier III-1 : mettre en place un observatoire de l'accessibilité

Chantier III-2 : Développer ou accompagner des projets visant à promouvoir l'inclusion

Ainsi, le service Handicap Accessibilité accompagne-t-il les services en animant le groupe des référents handicaps, en réalisant des diagnostics et en concevant des référentiels selon les besoins des services et en organisant des formations pour contribuer à accroître les compétences des agents de la collectivité.

- **Animer le groupe des référents handicap**

Des acteurs municipaux issus de différents services (techniques, culture, administration générale,...) se réunissent régulièrement afin de favoriser une démarche transversale et intersectorielle au sujet de l'accessibilité et de la prise en compte des besoins des personnes en situation de handicap. Ces échanges permettent d'inscrire la problématique de l'accessibilité dans les projets municipaux, de communiquer sur les initiatives prises par les services, d'organiser des groupes de travail sur des problématiques communes, de diffuser l'information. Le groupe des référents handicap est également un support pour disposer d'une équipe ressource rassemblant des expertises différentes.

En 2016, outre les 3 rencontres plénières annuelles, les référents ont été invités à découvrir sur sites les actions de certains d'entre eux : visite de la promenade du Bout du monde, visite du musée des Beaux-Arts, participation à un atelier mobilité, groupe de travail de réflexions pour la partie Accessibilité sur le site Internet.

- **Concevoir des référentiels d'accessibilité**

En 2016 :

- ✓ création d'un guide « rendre la lecture de mon document accessible »,
- ✓ autorisation d'occupation de l'espace public (commerces DIRU)
- ✓ création d'une fiche d'évaluation : « mon accueil est-il accessible ? »
- ✓ création d'un guide « rendre mon évènement accessible »
- ✓ expertise sur de nombreux projets d'aménagements (ERP, espaces publics...)

- **sensibiliser le personnel municipal, développer les compétences des agents municipaux pour faciliter l'accès au service public**

en 2016 :

- ✓ Atelier Déplacement pour les bénévoles du CCAS,
- ✓ Formation pour la direction de la communication (interne et externe) « Rendre la lecture de mon document accessible »,
- ✓ Formation pour les ludothécaires « La personne déficiente visuelle et le jeu »
- ✓ Formation test pour les agents d'accueil « Accueillir une personne en situation de handicap » en lien avec nos partenaires associatifs membres du groupe vivre ensemble du Conseil local des personnes en situation de handicap,
- ✓ Formation pour la direction de la Voirie « Faciliter les déplacements d'une personne déficiente visuelle »,
- ✓ Formation pour la direction de la Voirie « Faciliter les déplacements d'une personne en situation de handicap »

Le rapport d'activité complet du service Handicap Accessibilité est disponible sur demande auprès de la direction Santé Publique.

ENFANCE

Référent : Direction Education Enfance

1/ L'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures municipales

Rapport d'activités pour l'Accueil des enfants en situation de handicap Année 2016. Les statistiques sont réalisées sur les années scolaires et non civiles.

Les Projets Personnalisés d'Accueil (PPA) ont été mis en place en 2012, suite à l'étude «Parcours des enfants en situation de handicap dans les structures municipales» menée en 2010/2011. Ils sont destinés à favoriser l'accueil des enfants qui nécessitent des aménagements humains ou techniques particuliers. Ces rencontres associent les parents de l'enfant, les professionnels de la structure d'accueil et/ou les professionnels médico-sociaux qui accompagnent l'enfant. Elles ont pour but d'améliorer la connaissance des besoins et compétences de l'enfant, mais aussi de formaliser les moyens et les engagements mutuels.

Service Petite enfance

Nombre d'enfants en situation de handicap ou présentant une pathologie accueillis au cours de l'année 2016 : 6

Nombre de PPA (Projet Personnalisé d'Accueil) : 5

Nature des handicaps : Retards psychomoteurs, difficultés dans le comportement et la relation aux autres (diagnostic non posé)

Le diagnostic n'est pas toujours posé car les difficultés ne sont pas toujours manifestes, elles se révèlent parfois dans les mois ou les années qui suivent l'entrée de l'enfant en crèche.

Pour les temps de l'enfant (Accueils périscolaires et extra scolaires)

Nombre d'enfants en situation de handicap ou présentant une pathologie accueillis en 2016 : 39

Nombre de PPA : 12

Nombre d'heures d'AVS (Budget Education Enfance) à titre indicatif depuis la rentrée scolaire 2016 : 859 h pour 11 enfants accueillis en périscolaire.

Nature des handicaps : Troubles sensoriels, troubles de l'élimination (encoprésie, énurésie), troubles du comportement, retard dans les apprentissages, problèmes d'autonomie.....

Réalisations

➤ Création d'un poste de chargée de mission

Objectif : Conduire la réflexion globale visant à améliorer l'accueil des enfants en situation de handicap et/ou présentant des difficultés de comportement ou de relation :

- effectuer un recensement annuel et une évaluation des actions mises en place au sein de la Direction sur cet accueil spécifique et rechercher comment faire évoluer les pratiques pédagogiques, les organisations et les prestations de la Direction Education Enfance pour un meilleur accueil de ces enfants.

- mobiliser les partenaires et construire des modes de coopération pour prendre en compte les différences.

- élaborer des processus et procédures d'adaptation pour des projets d'accueil personnalisés en y associant les parents et les responsables d'équipements pour garantir une continuité pédagogique.

- assurer une médiation directe auprès des parents, des services et des partenaires potentiels dans des situations complexes qui ne peuvent pas trouver de réponses au sein des structures d'accueil municipales.

➤ Réalisation d'un diagnostic et mise en place des outils nécessaires pour recenser les accueils depuis la rentrée scolaire 2016.

Les procédures d'accueil des enfants sont finalisées pour les 2 services (petite enfance et temps périscolaires).

➤ La formation :

En cours : Formation des agents à l'accueil d'enfants avec un handicap mental ou présentant des troubles du comportement. 67 agents ont été formés en 2016. Au-delà d'une sensibilisation au handicap mental, cette formation

visé aussi à outiller les équipes pour l'accueil de tous les enfants, y compris ceux sans handicap mais dont le comportement ne semble pas adapté aux règles de la structure.

Des propositions vont être faites pour le plan de formation pour une approche globale du handicap :

- En précisant les missions des structures d'accueil et la nécessité de s'adapter aux besoins de chaque enfant. Ne pas chercher à poser un diagnostic mais se centrer sur les besoins de l'enfant.
- En travaillant sur les préjugés, les représentations, les craintes devant le handicap.
- En développant la communication avec les familles pour aider les professionnels à aborder la question du handicap sans jugement.
- En développant l'observation des enfants avec l'utilisation de grilles d'observations adaptées

Cette formation doit être complétée par une approche plus concrète, plus pratique et spécifique pour préparer l'accueil de l'enfant avec les professionnels spécialisés.

2/ Groupe pluridisciplinaire pour l'accueil d'enfants présentant un comportement inadapté à l'activité collective péri et extra-scolaire

La direction Education Enfance est confrontée à l'accueil d'enfants dont le comportement met en difficulté les équipes sur le temps péri et extra-scolaire. Faute de solutions ces enfants sont parfois exclus des activités.

Dans le cadre de l'axe 4 du Contrat Local de Santé intitulé « Insertion dans la Cité », une démarche partenariale et pluridisciplinaire a été mise en œuvre pour faciliter l'apport de réponses aux équipes d'animation qui rencontrent des difficultés dans leur mission d'accueil d'enfants, du fait de leur comportement. Ce groupe, co-animé avec la direction Santé Publique (service Handicap Accessibilité et service Souffrance Psychique Précarité Autonomie) fait l'objet d'une fiche actions du CLS.

Les objectifs du groupe pluridisciplinaire peuvent se caractériser par :

- Outiller des équipes (formation, conseils, mobilisation des ressources existantes : CAF, PRE... ; et de susciter la créativité des équipes...)
- Réfléchir à un accompagnement des familles
- Créer un lien entre professionnels, des échanges

Les partenaires sont l'Education Nationale, la CAF (service de l'action sociale), le Conseil Départemental (Aide sociale à l'enfance et PPSF), le service de pédopsychiatrie du CESAME, l'ADAPEI (service ESCA'L), Handicap Anjou (pôle Enfants, Prévention, Déficience Intellectuelle, troubles Envahissants du Développement : Jardin d'Enfants Adapté), la Maison Départementale de l'Autonomie, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, de la Jeunesse et des Sports, l'ARS, les directions municipales Education Enfance (dont le Programme de Réussite Educative) et Santé Publique.

2 réunions ont eu lieu en 2016.

Elles ont permis de mettre en œuvre des réponses concrètes destinées aux équipes :

- ✓ Après Monplaisir en 2015, développement sur les quartiers Belle-Beille et Hauts de Saint Aubin des rencontres entre MDS (service Enfance en danger) et équipes d'animation pour mieux comprendre le fonctionnement des informations préoccupantes et établir un protocole de retour d'information quand nécessaire.
- ✓ Planification d'un programme de formation des animateurs municipaux par le service Esca'l de l'ADAPEI 49 : 6 dates, les 24/02, 25/05, 09/11, 16/11, 23/11 et 30/11. 67 agents ont été formés sur l'ensemble de la ville.

3/ Pôle Educatif Livres et Jeux (PELJ) :

Suite à l'accueil d'une stagiaire en charge d'une mission portant sur l'inclusion du public en situation de handicap au sein des ludothèques et plus particulièrement sur l'inclusion des personnes malvoyantes et non-voyantes dans ces espaces des jeux spécifiques ont été acquis et d'autres ont été adaptés.

Une formation a été animée par le service Handicap Accessibilité pour les ludothécaires sur le thème « le jeu et la personne déficiente visuelle ».

4/ Temps d'Activités Périscolaire : module de sensibilisation aux handicaps proposé par des animatrices des Temps d'Activités Périscolaires de l'école Condorcet.

CULTURE

Référent : direction Culture, Patrimoines et Créations

Service Ville d'Art et d'Histoire

Le service Ville d'art et d'histoire est très sensible à la question de l'accessibilité. Il a conduit plusieurs séminaires sur ce sujet et a constitué au fil des ans des outils de médiation (maquettes, application smartphone). De plus, il a formé ses équipes à l'accueil des personnes en situation de handicap. Lors de ses actions de médiation, le service favorise l'inclusion des personnes en situation de handicap dans des groupes ouverts à tous les publics.

Le service participe tous les ans à la création d'un document en braille et gros caractères en lien avec onze structures culturelles mettant en exergue les rendez-vous accessibles aux personnes déficientes visuelles. Enfin, tous les ans, une collaboration est organisée avec la Santé Publique pour la mise en place de notre programmation, notamment pour les journées européennes du patrimoine.

I – Ateliers sur réservation

DATE	ATELIER	PUBLIC	HANDICAP	NOMBRE
24 février 2016	Découverte tactile de la maquette de la ville	Association Point Y Est		4 personnes
25 février 2016	Découverte du Grand Théâtre	LEP – ULIS Lycée professionnel Joseph-Wresinski		8 personnes
30 novembre 2016	Découverte de la tapisserie de lices	Association Point Y Est		5 personnes

II – Journées européennes du patrimoine

DATE	VISITE	PUBLIC	HANDICAP	NOMBRE
13 septembre 2016	Découverte tactile de la maquette du Grand Théâtre et visite du lieu	Individuels sur inscriptions		2 personnes
17 septembre 2016	Les hôtels de ville d'Angers	Tout public sur inscription		4 personnes

III – Visites, conférences et ateliers famille proposés aux publics en situation de handicap dans le cadre de la programmation « 30 ans Angers Ville d'art et d'histoire – Patrimoine et architecture ».

DATE	THEME	PUBLIC	HANDICAP	NOMBRE
7 avril 2016	Visite : la Renaissance, de l'hôtel de Pincé à l'hôtel Lancreau de Bellefonds	Individuels sur inscriptions		3 personnes
27 avril 2016	Atelier famille : initiation à la gravure	Individuels sur inscriptions	 	
11 mai 2016	Atelier famille : découverte de la photographie	Individuels sur inscriptions		

17 juin 2016	Conférence* : 30 ans d'archéologie préventive à Angers	Individuels sur inscriptions		1 personne
7 juillet 2016	Visite archéologique et géologique de la Cité	Individuels sur inscriptions		3 personnes
30 septembre 2016	Visite de l'art nouveau à l'art déco	Individuels sur inscriptions	 	
3 novembre 2016	Visite : découverte du trésor de la cathédrale	Individuels sur inscriptions		2 personnes
9 novembre 2016	Atelier famille : atelier tapisserie	Individuels sur inscriptions	 	

* Les conférences ont lieu dans l'auditorium du musée des beaux-arts  et 

IV – Participation à «Handi'n Angers – Programme de moments partagés – 1^{er} au 30 octobre 2016.

DATE	ATELIER	PUBLIC	HANDICAP	NOMBRE
19 octobre 2016	Atelier famille : la tapisserie	Individuels sur inscription	 	

V - Communication

Plaquette de présentation des actions « offres culturelles angevines accessibles aux personnes déficientes visuelles » et présentation de la programmation au public avec les structures culturelles partenaires au Quai le 12 septembre 2016. Une vingtaine de personnes déficientes visuelles ou du monde associatif étaient présentes.

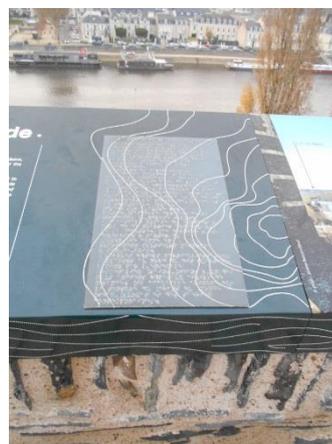
Édition d'une plaquette pour les journées du patrimoine avec les visites et les sites accessibles aux différents handicaps.

Édition d'une plaquette pour les 30 ans du label Angers Ville d'art et d'Histoire : visites, conférences et ateliers famille accessibles aux différents handicaps.

VI – Signalétique

Dans le cadre du réaménagement de la promenade du Bout-du-Monde, le SEVAH est intervenu dans la mise en place de deux panneaux de signalétique : le château et le panorama sur la Maine du parapet de la promenade. Un travail transversal avec la Voirie (maître d'ouvrage), la Santé Publique, l'Information Communication, Angers Loire Tourisme et le château d'Angers a abouti à la réalisation de panneaux accessibles PMR et de textes résumés en braille.

Panneau en braille sur la signalétique promenade du Bout-du-Monde



Les Musées d'Angers

1/ Public déficient visuel

Cette année, les musées ont développé la mise à disposition d'outils en accès libre (écrits, audio-descriptifs et en 3 dimensions) dont il faudra évaluer l'usage et la pertinence en 2017.

Pour les parcours commentés accessibles, on constate une hausse de fréquentation et une fidélisation du public qui apprécie la formule développée cette année : insérer un temps de pratique à la médiation.

Création d'outils de médiation

Musée Jean-Lurçat et de la Tapisserie contemporaine

- Création d'un **moblier permanent avec textes en braille et gros caractères**, en accès libre pour tout public et accessible, présentant la technique du carton numéroté au tissage, et, un petit métier à tisser permettant d'essayer la technique de tissage. (visuel n°1) /// *fabrication du mobilier en interne / conception des panneaux en braille et gros caractères.*



Musée des Beaux-Arts

- Réalisation d'une **audio-description** pour accompagner le fac simulé d'une robe à la française d'après l'œuvre de Watteau « La déclaration attendue » (18^e siècle) : mise à disposition dans le cadre de Hand'in Angers.
- Insertion de l'**audio-description dans la nouvelle application** sur le tableau *L'amour à l'espagnole* de J-B Leprince.

Galerie David d'Angers

- Mise en place d'un **buste à toucher** en résine de Victor Hugo (fac simulé) **avec cartel en braille et gros caractères** (visuel n°2). Ce buste intégrera en 2017 un espace pédagogique dédié à la technique de la sculpture sur la mezzanine de la galerie David d'Angers.



Parcours commentés accessibles

Musée des Beaux-Arts

- « **Les génies des arts de François Boucher** » à l'occasion de l'exposition *Les amours des dieux* (samedi 9 janvier) : 3 participants.
- « **Le portrait à travers les siècles** » avec un atelier de dessin adapté afin de réaliser un portrait à la manière de l'artiste moderne Mérodack-Jeanneau (samedi 14 mai) : 7 participants + 2 accompagnateurs.
- « **Des peintures cousues main** » (samedi 19 novembre) : 5 participants.

Musée Jean-Lurçat et de la Tapisserie contemporaine

- « **La tapisserie selon Jean Lurçat** » : découverte de la technique de la tapisserie puis mise en pratique du tissage dans l'espace atelier (visuels n°3, 4, 5, 6) (samedi 24 septembre) : 14 participants.

Galerie David d'Angers

- « **Les portraits sculptés de David d'Angers** » suivi d'un atelier modelage d'un visage (samedi 5 mars et vendredi 21 octobre) (visuels n°7 & 8) : 8 participants.

Muséum des sciences naturelles

- « **A table !** » : découverte des collections, rencontre avec le taxidermiste et atelier sur les régimes alimentaires : 12 participants de l'association Valentin Haüy

Communication

- Participation au **programme en braille et gros caractères des structures culturelles du territoire angevin**
- Présentation publique de la programmation accessible des musées 2016/2017 au Quai en septembre 2016.
- Mailing d'informations sur l'offre aux participants des différentes animations et associations.

2/ Public sourd

Cette année, les musées ont tenu à améliorer la communication auprès du public en situation de handicap auditif via la réalisation de 2 vidéos « teaser » des parcours en LSF programmés. La fréquentation de ces 2 parcours est loin d'être

à la hauteur de l'investissement mené. Une réflexion sur une mise à disposition d'outils de compensation en accès libre est en réflexion pour 2017. Il s'agit de réaliser un visio-guide *Le Chant du monde* en associant en amont de la création de l'outil le public cible.

Communication

- Création de **2 vidéos en LSF sous-titrées** pour annoncer les visites en présence d'une interprète en LSF des expositions « *Jean Lurçat et l'éclat du monde* » et « *Le Chant du monde* et l'installation de Claire Morgan »
/// réalisation du film en interne / interprétation en LSF
- Sur les réseaux sociaux : Facebook des musées d'Angers
- Sur le site internet des musées et la page dédiée aux sourds et malentendants.
- Par mailing aux contacts connus.

Parcours commentés avec interprète en LSF

- **Exposition *Intentions graphiques*** (dimanche 17 janvier) : 2 personnes sourdes
- **Exposition *Jean Lurçat, l'éclat du monde*** (dimanche 26 juin) : 1 personne sourd
- ***Le Chant du monde*** (dimanche 9 octobre) : 4 personnes sourdes

3/ Public avec une déficience mentale



Cette année, les musées ont mené plusieurs projets avec des associations et des structures spécialisées. Ces projets destinés à un petit groupe de participants se sont déroulés sur plusieurs séances et ce avec le même médiateur. Le contenu adapté de chaque séance est mis en place suite à des échanges entre le médiateur et l'animateur de l'institut ; il s'agit d'une adaptation d'animations existantes.

Projets

Musée des Beaux-Arts / Galerie David d'Angers / Musée Jean-Lurçat et de la Tapisserie contemporaine

- « **Les 5 sens et la musique** » avec l'association **Espérance** (90 rue de la Croix blanche, 49100 Angers) avec 2 groupes de 9 personnes en situation de handicap mental.
- « **Découverte des musées** » avec le **SEES (Section d'éducation et d'enseignement spécialisé) La Bélière** (Saint-Barthélémy-d'Anjou) : 6 adolescents avec handicap mental.

Muséum des sciences naturelles

- « **Découverte de la nature** » avec l'**IME La Bélière** (Saint-Barthélémy-d'Anjou) en 4 séances avec des 11-13 ans : 6 participants.

4/ À destination de tous les handicaps



Participation à la manifestation Handi in Angers (1^{er} au 30 octobre 2016) avec la programmation de 4 propositions :

- 9 octobre : parcours commenté avec interprète LSF *Le Chant du monde* : 4 personnes sourdes.
- 14 octobre : mise à disposition d'outils en autonomie à destination de personnes déficientes visuelles : 2 personnes avec une déficience visuelle.
- 15 octobre : animation « Des fourmis dans les jambes » pour personnes avec handicap mental : 6 personnes.
- 21 octobre : visite atelier modelage sur les portraits de David d'Angers adaptée pour personnes déficientes visuelles : 9 personnes avec une déficience visuelle.
-

Au total, plus de 71 visites (libres ou avec médiateur) ont été réalisées dans les musées d'art et au muséum d'Histoire naturelle au cours de l'année 2016.

Les Accroche-Cœurs :

Depuis 2010 une démarche de renforcement de l'accessibilité du festival a été amorcée qui s'est développée avec une personne dédiée à cette mission.

L'objectif premier est de répondre à l'un des fondamentaux du festival : ouvrir le festival au plus grand nombre en touchant tous les publics.

Les actions :

- **Faciliter l'accès aux sites de spectacle pour une meilleure visibilité :**

- proposition de 3 sites de spectacle avec des emplacements réservés et un accueil spécifique

Le site du Musée Jean Lurçat a permis d'accueillir 26 personnes à mobilité réduite dont 7 personnes en fauteuils et 6 personnes malvoyantes

Celui de la cour de l'ENSAM : 91 personnes en situation de handicap dont 22 personnes en fauteuils et 6 personnes malentendantes

Au Quai des Carmes : 101 personnes à mobilité réduite dont 46 personnes en fauteuil.

- personnel d'accueil dédié à l'accueil du public dit « empêché »
- Signalétique spécifique pour les espaces réservés

- **Informier et répondre aux besoins :**

- Formation sur le handicap pour le personnel d'accueil du festival en partenariat avec le service Handicap - Accessibilité.
- Mise en place d'un numéro et d'une adresse dédiée à l'accessibilité pendant le festival.
- Mise à disposition de boucles magnétiques pour les personnes malentendantes pendant un spectacle et sur les kiosques d'informations.
- Agent pratiquant la langue des signes présent au Kiosque d'information Quai Ligny

- **Permettre à tous les publics d'assister, de participer au festival :**

- Spectacle donné pour les résidents au sein de l'EPHAD Grégoire Bordillon en partenariat avec le CCAS
- Séance dédiée pendant le festival en partenariat avec le CCAS
- 2 représentations en Audio-description prises en charge par l'association Léo club d'Angers.
- Prise en charge de transport de publics dits « empêchés » par le CCAS et l'association Léo club
- 3 ateliers Arts-plastiques à l'Espace Welcome cet été.

- **Communiquer :**

- Une page internet dédiée à l'accessibilité du festival (plan d'accès aux sites, spectacles dédiés...)
- Une brochure dédiée à l'accessibilité du festival.
- Tableau récapitulatif des spectacles selon les dominantes (sonore ou visuelle)
- Programme en gros caractère en ligne.

Il est à noter que cette année des difficultés d'accès aux sites ont été rencontrées par les publics « empêchés » en raison des mesures de sécurité contraintes.

Festival Tempo Rives

Le site de la Cale de la Savatte, le parvis du Quai et plus globalement toute la zone, aménagée durant ces 10 dernières années sont accessibles.

Pour exemple, concernant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite :

- Le chemin en contrebas des pelouses est accessible par le plan incliné qui démarre sur le quai des Carmes (entrée devant le Bistrot des Carmes), ceci permet d'approcher au plus près de la scène et de bénéficier de meilleures places et conditions d'écoute et de visibilité du concert.
- Le parvis du Quai est au même niveau que la rue, il est entièrement plat. Ceci permet d'accéder à l'ensemble des stands du village et des installations pour le public.

Offre culturelle angevine accessible aux personnes déficientes visuelles

La Ville contribue à l'élaboration, la valorisation et la diffusion du programme en braille et gros caractères de l'offre culturelle adaptée aux personnes non et malvoyantes des structures culturelles du territoire angevin.

Depuis 2011, onze structures angevines se sont regroupées afin de réfléchir et de mutualiser leurs compétences concernant l'accessibilité de leur offre artistique et culturelle.

Le document en braille et en gros caractères présente les différentes structures culturelles partenaires et les actions adaptées. Il est disponible dans les structures culturelles partenaires, les associations et les services accompagnant la déficience visuelle, ainsi qu'à l'Office de tourisme, ou sur demande à accessibilite@lequai-angers.eu - 02 41 22 20 25

Les partenaires culturels sont :

Angers Nantes Opéra, Le Chabada, CNDC (Centre national de danse contemporaine), Le Quai CDN (Centre dramatique national), EPCC Anjou Théâtre, Association Cinéma Parlant, Cinémas les 400 coups, Festival Premiers Plans, CMN-Château d'Angers, Collégiale Saint-Martin, Ville d'Angers : Service Ville d'Art et d'Histoire et Musées d'Angers.

ADMINISTRATION GENERALE

Référent : direction de l'Information et de la Relation aux Usagers

Administration Générale, Service Ressources

Le service ressources forme les accueillants sur la prise en compte de l'accessibilité

Le service ressources devient « lanceur d'alerte » pour les autres services

Service dispositifs électoraux/recensement et ressources internes

- Le service répond avec attention aux obligations légales d'accessibilité des bureaux de vote et des documents mis à disposition des personnes recensées (traduction en braille, accompagnement des personnes aux recensements par internet). Le cas échéant il prend contact avec le tuteur, une personne référente ou une association pour accompagner l'habitant dans sa démarche.
- Le service a pour mission de développer les actions citoyennes avec pour objectif de présenter l'institution et les modalités d'organisation de la vie démocratique représentative (droit de vote, déroulé des élections, fonctionnement du conseil municipal,...).

Plusieurs groupes de personnes en situation de handicap ont déjà été accueillis à l'hôtel de ville ou sur site pour des présentations et/ou mise en situation. Au cours des derniers mois des actions ont été réalisées avec : le foyer de l'Arceau (personnes cérébro-lésées), l'IME Monplaisir et l'IME les Tournesols.

Les actions sont travaillées avec les associations ou institutions pour répondre au mieux à leurs attentes.

- Dans le cadre du projet de réaménagement du hall de l'hôtel de ville, le service Handicap – Accessibilité a été associé dès le début du projet afin de s'assurer du respect des normes légales et réglementaires mais également pour proposer des solutions alternatives pour accompagner les personnes en situation de handicaps (par exemple : prise en compte dans les bureaux mutualisés d'équipement technologiques pour communiquer avec les personnes sourdes).

Le service Handicap Accessibilité organise le développement du pool de boucles magnétiques de guichet 21 établissements (piscines, bibliothèques, mairies de quartier) ont été équipés.

Service à la population :

Formation de 5 agents (Accueil, Etat Civil et Démarches à l'« Accueil des personnes en situation de handicap »).

PROPRETE PUBLIQUE

Référent : direction Environnement – Déchets – Propreté

Les sanitaires publics

Le parc de sanitaires publics de la Ville d'Angers est constitué d'une trentaine de sanitaires installés sur le domaine public (32 sanitaires en régie, 6 sanitaires en location-maintenance). Depuis 2002, les sanitaires installés sont tous accessibles aux personnes à mobilité réduite. Leur accès est gratuit.

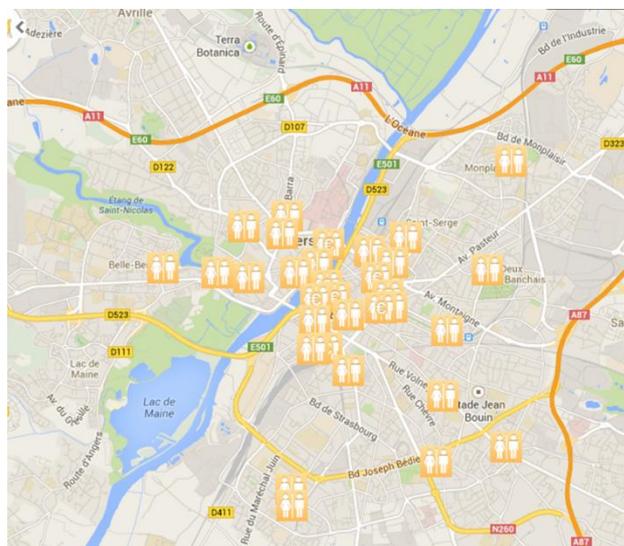
Ces équipements sont conçus afin de maximiser l'hygiène : le déclenchement de la chasse d'eau est automatique. Ceux situés dans les sites les plus fréquentés disposent d'un nettoyage automatique du sol. Les derniers modèles disposent d'un système de fermeture automatique la nuit afin d'éviter les actes de malveillance. Ils sont équipés d'un lave-mains et d'un sèche-mains.

Une équipe de trois agents s'occupe de l'entretien quotidien de ces sanitaires.



Une cartographie de l'ensemble du parc de sanitaires publics (régie et location/maintenance) a été mise en ligne sur le site Internet de la Ville :

[www.angers.fr / vie-pratique/ propreté-dechets/sanitaires](http://www.angers.fr/vie-pratique/propreté-dechets/sanitaires)



GESTION DES DECHETS

Référent : direction Environnement – Déchets – Propreté

Un cahier des prescriptions a été travaillé avec les services de la collecte des déchets, de la voirie et handicap
Accessibilité pour : RECOMMANDATIONS POUR UN USAGE ACCESSIBLE



Conteneur enterré accessible aux personnes en situation de handicap : marqué par la pédale de couleur ainsi que la plate-forme piétonnière mat. *Pour information, la couleur de la pédale va passer du jaune au orange, et ce afin de différencier le conteneur « ordures ménagères résiduelles » du conteneur « Tri ».*

Actuellement 30 conteneurs ordures ménagères résiduelles de ce type sont installés sur Angers.

Chaque aménagement tient compte de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Ces recommandations s'appuient sur la réglementation relative à l'accessibilité en vigueur et sont complétées par des recommandations liées à la qualité d'usage.

Maison de l'Environnement et du Développement Durable

Référent : direction Environnement – Déchets – Propreté

Action menée par le chargé d'animation de la Maison de l'Environnement et du Développement Durable de la Ville d'Angers

Animation nature à destination d'un public ULIS(*) du collège Saint-Charles d'Angers.

(*) ULIS unité localisée pour l'inclusion scolaire

Taille du groupe : 12 enfants

3 demi-journées d'animations ont été programmées :

- le 25 Mars 2016 sur la découverte des oiseaux
- le 1er avril 2016 sur la vie des oiseaux
- le 13 Mai 2016 sur un atelier « plante frappée » (cf : voir photo) (impression de la plante sur tissus après compression sur la plante)

Le taux d'encadrement a été important avec en moyenne 5 à 6 adultes présents par demi-journée.

Ces animations ont été adaptées au groupe, en proposant une alternance rapide des différentes séquences d'apprentissage (concentration courte des participants)

Conclusion : très bon retour du personnel encadrant du groupe – les enfants étaient ravis de cette expérience.



Accès au jardin biologique

ETAT DES LIEUX avant 2013 : 2 séries de petites marches, seul accès au jardin biologique derrière la Maison de l'Environnement et du Développement Durable



PROJET : créer un cheminement en pente douce, (rampe d'accès) pour permettre l'accès au jardin biologique par toute personne en situation de handicap

Notice descriptive : Rampe d'accès au jardin bio pour personnes à mobilité réduite

Origine du projet :

Le jardin biologique est un lieu public utilisé comme support de sensibilisation au jardinage bio.

Equippé de bacs surélevés et de tables de jardinage, ces espaces sont utilisés par des personnes âgées en fauteuil ou par des personnes handicapées.

Initialement, Une différence de niveau de **64cm** entre les parties basses et hautes du jardin ne permettait pas un accès unique à tous les visiteurs. 5 marches étaient nécessaires pour franchir ce pallier. Un accès secondaire était utilisé pour les personnes handicapées.

Descriptif :

1. Le cheminement :

Désormais l'accès au jardin se fait de la façon suivante :

L'entrée par la cour de la Maison de l'environnement se fait via un portail de 3 m de large, puis le sol est stabilisé sur environ 21 m avant d'arriver à un dallage de 9 m de long qui aboutit au pied de la rampe (en bois, 12 m environ).

A la sortie de la rampe, le cheminement est de nouveau sur sol stabilisé (arène granitique).

2. Matériaux utilisés :

- Platelage : classe III (chêne/châtaignier) ou classe IV (robinier) avec bande antidérapante (50 mm de large) tous les 30 cm d'axe en axe, chasse roue sur chaque bord sur toute la longueur.
- Structure porteuse : robinier, naturellement classe IV, fixée par platine métallique sur blocs de schiste (diamètre 50 cm et 30 cm d'épaisseur)

PHOTOS DE LA REALISATION :



Jardins aménagés du jardin biologique : projet avec l'APF

L'Association des Paralysés de France vient une fois par semaine pour jardiner dans des bacs surélevés, installés au cœur du jardin biologique.

Ces bacs permettent le positionnement de fauteuils roulants sous les bacs et le travail de la terre à hauteur de bras. Une convention définit les modalités de cette animation entre L'Association des Paralysés de France et la Maison de l'Environnement et du Développement Durable.



REUNIONS PUBLIQUES

Une boucle à induction magnétique est proposée sur toutes les réunions publiques. La direction Santé Publique a financé le matériel mobile de casques et boucles individuelles favorisant l'accès à l'information pour les personnes malentendantes lors de manifestation publique. Ce matériel est situé au Service de Ressources Associatives et est disponibles pour l'ensemble des organisateurs de réunions ou manifestations publiques.

La Direction Santé Publique peut également faciliter la mise à disposition du matériel nécessaire à une transcription simultanée sur écran des paroles prononcées par les orateurs et a renouvelé un marché avec la SCOP Le Messageur pour la réalisation de prestations de transcription à distance.

Une interprétation en Langue des Signes Française vient compléter le dispositif lorsqu'une réunion le nécessite ou lors d'une demande spécifique.

Ainsi, le service Handicap - Accessibilité accompagne-t-il les services municipaux pour la mise en place de dispositifs d'accessibilité spécifique.

En 2016, ce fut le cas par exemple pour :

- ✓ Les Vœux du Maire aux angevins (Transcription simultanée, boucle magnétique, interprétation LSF et mise à disposition d'un fauteuil roulant)
- ✓ Une rencontre avec les adjoints de quartier Dautre St Jacques Nazareth pour présenter les projets de quartier
- ✓ La rentrée des solidarités du CCAS
- ✓ La rencontre du Maire avec les habitants du quartier Dautre St Jacques Nazareth

Accessibilité des EVENEMENTS

- ✓ **Journées du Patrimoine** : le service Ville d'Art et d'Histoire organise des visites adaptées aux personnes sourdes (interprétation LSF), aux personnes non et mal voyantes (visites tactiles), aux personnes malentendantes et aux personnes en situation de handicap moteur,
- ✓ **Accroche-Cœurs** : Accueil possible en LSF sur un site d'information, boucles magnétique de guichet sur les kiosques d'orientation et d'information, diffusion de programmes adaptés (gros caractères, spectacles accessibles, plans de déplacements accessibles...), proposition de spectacles accessibles (boucle magnétique, accueil adapté, places réservées), facilitation de l'approche des transports adaptés jusqu'au site du spectacle ; sensibilisation des accueillants,
- ✓ **Rentrée des solidarités** (conseils sur la circulation, la signalétique d'orientation, l'installation de la scénographie),
- ✓ **Conférence « La santé Connectée »** par Michel Cymes (boucle magnétique, transcription simultanée, interprétation LSF, accueil adapté),
- ✓ **Noël solidaire** CCAS (formation pour les accueillants bénévoles),
- ✓ **Forum pour l'emploi**, organisé par la Mission développement de l'emploi local d'Angers Loire Développement (ALDEV) et réunissant plus de 10000 visiteurs, le forum de l'emploi s'est déroulé au parc des expositions. Chaque accueil a été équipé de boucles magnétiques de guichet, certaines ont été mises à disposition de visiteurs pour le déplacement sur les stands. Les conférences et temps d'échanges collectifs ont été équipés de systèmes de boucles magnétiques également. Un fauteuil roulant était disponible pour des personnes présentant des difficultés à la mobilité. Un repérage des secteurs par couleur, des plans et documents en gros caractères ont été réalisés pour la manifestation. Des interprètes en Langue des Signes étaient présentes pour l'accompagnement des personnes sourdes,
- ✓ **Semaine d'Information en Santé Mentale** (installation boucle magnétique)
- ✓ **Soleils d'hiver**
 - Une communication adaptée avec insertion de pictogrammes dans les brochures ; les personnes à mobilité réduite, les personnes malvoyantes et les personnes sourdes ou malentendantes avaient donc une information sur l'accessibilité des sites d'une part, sur le caractère à dominante sonore et/ou visuelle des spectacles et animations d'autre part,
 - Le kiosque Soleils d'Hiver, place du Ralliement, a été équipé de boucles magnétiques pour les malentendants et de programmes en gros caractères pour les malvoyants
 - En amont du démarrage de Soleils d'Hiver, formation des agents et des employés « jobs divers »

SOUTIEN à la Vie ASSOCIATIVE

Le service Handicap Accessibilité apporte un soutien aux associations pour accompagner et faciliter le développement de leur projet. Ce soutien peut prendre des formes diverses : soutien financier (subvention de fonctionnement, subvention exceptionnelles pour un projet spécifique), soutien méthodologique, soutien logistique pour l'organisation d'une manifestation...

- **Contribuer au fonctionnement de l'association par l'apport de subventions**

Subventions de fonctionnement par la direction Santé Publique aux associations du domaine « Handicap » : 48660€

- **Faciliter la mise en œuvre de projets par l'apport de subventions exceptionnelles**

Subventions sur projet par la direction Santé Publique aux associations du domaine « Handicap » ou pour un projet en lien avec les thématiques « information, sensibilisation, inclusion... » : 7491€

- **Accompagner le développement de projet par un soutien méthodologique et / ou logistique**

- ✓ Association Valentin Haüy : Formation aux outils informatiques pour des personnes mal et non-voyantes, en partenariat avec l'association Terre des Sciences et la direction municipale de la Vie Associative.

Objectif : permettre aux déficients visuels de se familiariser avec les techniques informatiques adaptées à leur handicap et donc de cultiver leur autonomie ;

Public touché : toutes les personnes contactées (sur liste d'attente à l'AVH) ont suivi une formation ; pour l'année civile 2016 : 4 déficients visuels ont suivi une formation complète (sur 12 mois) et 6 une formation partielle, en fonction de leurs besoins, sur une durée de 3 à 6 mois ;

Organisation : 2 cours d'1H 15 chacun le mardi après-midi ; pas de cours en juillet et août ; 1 semaine sans cours en décembre, février et Pâques (vacances scolaires) : soit 82 séances.

Evaluation : satisfaction unanime des élèves qui travaillent dans d'excellentes conditions matérielles et reçoivent un enseignement individualisé : une salle, un enseignant, un matériel, un élève

Coût : La Ville d'Angers et Terre des Sciences mettent à disposition les locaux, le matériel et le formateur.

- ✓ Association Valentin Haüy : lutte contre l'isolement des personnes âgées déficientes visuelles
- ✓ Maison de quartier le Trois-mâts : 15 jours pour la différence janvier 2017
- ✓ Société Artil : soutien au développement de l'application PMR Street

- **Soutenir l'organisation d'évènements, aides logistiques, méthodologiques et techniques :**

- ✓ Journée mondiale de l'Autisme le 2 avril à l'initiative des associations Autisme 49 et Uniscité : stands et animations en centre-ville. Illumination du Musée Pincé et de la fontaine du jardin du Mail en bleu, couleur de l'autisme.
- ✓ Journée Nationale de l'Audition par le service universitaire de médecine préventive (SUMPPS) les 7 et 10 mars, et au « J, Angers Connecté Jeunesse » par la Maison des Adolescents en partenariat avec le Lycée Auguste et Jean Renoir le 9 mars.
- ✓ Espoir au fil de l'eau par Vaincre la Mucoviscidose et l'association des plaisanciers en eaux intérieures le 29 mai.
- ✓ Handisol par la fédération régionale Handisport le 6 juin
- ✓ Roue libre, accueil de Jean Baptiste Gave pour une conférence lors de son étape à Angers pendant sa traversée de la France en fauteuil roulant électrique le 21 juillet.
- ✓ Virades de l'espoir par Vaincre la Mucoviscidose, le 25 septembre au Lac de Maine
- ✓ Journée mondiale de la Vue le dimanche 9 octobre, coordonnée par le Lions Club et Cap Handi Forum, marché de Monplaisir
- ✓ Téléthon les 2 et 3 décembre sur différents sites et espaces publics

Le Conseil local des Personnes en situation de handicap

Présidé par Françoise Le Goff, adjointe au Maire aux Solidarités Actives, le Conseil Local des personnes en situation de handicap est un espace de dialogue et d'échange entre les associations de personnes en situation de handicap, les élus et les services municipaux.

Force de proposition, le Conseil aborde différentes questions à la demande des associations (experts d'usage), ou à la demande des élus.

Les participants conduisent également des projets pour aller chaque année à la rencontre de tous les Angevins et forment des groupes de travail thématiques.

En 2016 :

Quelques repères : 3 réunions plénières du Conseil Local. 27 associations partenaires représentant tous les handicaps. 23 réunions de 10 groupes de travail thématiques. 100 personnes sensibilisées au handicap par le groupe de travail thématique *Vivre Ensemble*. 20 personnes mobilisées pour la réalisation de la bande dessinée. 28 rendez-vous par 29 partenaires sur 1 mois *Handi'in Angers*.

Les trois réunions plénières ont permis d'aborder des sujets variés comme la présentation de la Journée Nationale des Aidants, l'accessibilité des événements culturels, la diversité des offres accessibles angevines (dont nouvelle offre de la patinoire), l'accessibilité du site internet, la présentation des projets associatifs...

• Liens entre le Conseil local et la Commission Communale pour l'Accessibilité

Groupes de travail consultatifs Conseil local + CCA permettant les diagnostics d'usage :

- ✓ Accessibilité du site internet www.angers.fr ,
- ✓ Diagnostic d'accessibilité des transports en commun,
- ✓ Groupe « Espaces partagés » pour améliorer la sécurité et l'usage des espaces partagés et nouveaux projets d'aménagements,
- ✓ Accessibilité de la ligne B du tramway,
- ✓ Accessibilité du Centre des Congrès,
- ✓ Accessibilité du projet d'aménagement Cœur de Maine,
- ✓ Confort d'usage des Feux sonores.

• Groupes de travail à la demande du Conseil Local ou de la Municipalité

Groupe de travail du Conseil local en 2016 :

- *Handi'cool* : après l'édition du guide *Vivre Ensemble* avec ou sans handicap en 2011, le groupe de travail « *Vivre Ensemble* » a souhaité développer un outil à destination des enfants. La bande dessinée *Handi'cool* a été finalisée en 2016, sa diffusion débutera en 2017,
- Sensibilisation des bénévoles accueillants du festival Premiers plans
- Organisation d'un événement de sensibilisation à l'inclusion des personnes en situation de handicap : *Handi'n Angers* (voir focus)
- Un groupe de travail de « Sensibilisation au civisme à l'égard des personnes en situation de handicap dans les transports collectifs » a été initié en janvier 2016. Au fil des réflexions les participants au groupe de travail ont estimé qu'il n'était pas nécessaire d'intervenir sur ce sujet.

Composition du Conseil local : Mme LE GOFF, Adjointe aux Solidarités Actives ; Mme DAGUIN, Conseillère déléguée au Handicap ; Mme HALLIGON, Conseillère déléguée à la Vie des Quartiers ; M. PILET, Adjoint aux Ressources Humaines ; M. SANTINHO, Adjoint à la Vie Etudiante et à la Jeunesse ; Mme LEMOINE MAULNY, Conseillère municipale

AAPAI 49 ; ADAPEI 49 ; AFM Téléthon ; ANPSA ; APMH 49 ; APF ; ARIANE ; ASML 49 ; AUTISME 49 ; AVH ; CDSA 49 ; Association Espérance ; 10 fois Dys ; FNATH ; GIAA ; GPML 49 ; HANDICAP'ANJOU ; Les Chiens Guides d'Aveugles de l'Ouest ; Les Chiens d'Eveil d'Anjou ; Les Copains d'Elsa ; OXYGEM ; RETINA France ; SURDI 49 ; UNAFAM ; Uni'vers 21 ; Vaincre la Mucoviscidose ; Voir Ensemble

FOCUS

Des outils pour vivre ensemble

FOCUS : Le Groupe Vivre ensemble du Conseil local des personnes en situation de handicap :

- L'année 2016 a permis de poursuivre la diffusion du guide ***Vivre ensemble avec ou sans handicap***.
- La conception d'un outil à destination du jeune public (7-11 ans) s'est achevée. La bande dessinée ***Handi'cool*** a ainsi été imprimée en décembre 2016 et sera diffusée à compter du 1^{er} trimestre 2017. Elle met en scène 6 héros dans des situations de vie quotidienne. Destinée à sensibiliser les publics jeunes et à renforcer les connaissances des handicaps, elle vise à permettre à l'enfant de mieux comprendre les handicaps (familiarisation), à renforcer les comportements facilitants le « vivre ensemble », à donner à l'enfant les moyens d'être aidant.

Une seconde partie, ludique, permettra à l'enfant de repérer des éléments facilitants ou gênants l'accessibilité des personnes dans des espaces de vie publics (commerces, rue, administration, musée, transports, spectacle). Elle devrait prendre la forme d'une application numérique, le travail est à poursuivre en 2017.

- Le groupe Vivre ensemble a également créé un **module de formation des agents d'accueil**, à destination des agents municipaux.

- Enfin, dans le cadre du partenariat conduit chaque année avec le festival, le groupe vivre ensemble a sensibilisé les **bénévoles accueillants du Festival Premiers Plans**.



FOCUS : Les Ateliers mobilités

Face à différents constats convergents (usage croissant de transports adaptés par les personnes âgées, saturation des capacités de réservations du service de transports adaptés pour les personnes en situation de handicap, manque de connaissance ou de confiance en l'usage du réseau de mobilité classique pour ces publics) des ateliers mobilités ont été mis en place pour permettre aux angevins quelles que soient leurs différences (physiques, psychiques, sensorielles, intellectuelles et d'âges) de participer en autonomie et en confort à la vie sociale.

Les objectifs :

Les objectifs poursuivis sont donc de rendre autonomes et indépendants les angevins adultes dans leur mobilité, Permettre aux aidants non professionnels d'accompagner une personne en confort et en sécurité dans les transports.

La méthode :

Deux types d'ateliers : ateliers pour les angevins adultes / ateliers pour les aidants non professionnels. Gratuits d'une durée de 2h, ils s'appuient sur un volet théorique et sur des exercices pratiques dans un bus affrété pour l'atelier ou directement dans le tramway.

Les ateliers permettent d'aborder les différentes modalités de déplacement sur Angers (à pied, transport en commun, vélo, covoiturage, auto-partage) les choix du moyen de transport, accompagné ou non, en fonction de son quartier.

L'usage : pour mieux connaître et s'approprier le réseau de transports (préparer son trajet, choix des titres de transport, lecture d'un plan, horaires, correspondances, repérage des arrêts dans son quartier, repérage des arrêts en fonction du point d'arrivée) pour connaître les ressources lors de son trajet (questions au chauffeur, demande d'aide aux usagers, solutions d'accessibilité, monter et descendre du bus et tramway en toute confiance).

Former les accompagnants à la mobilité, l'accompagnement à la marche, manipulation de matériel et aide à l'installation en véhicule.

Sensibiliser à la solidarité, la citoyenneté.

Les moyens : Partenaires pour la mise en œuvre et l'animation des ateliers :

Internes : Directions Santé Publique, Centre Communal d'Action Sociale, Direction des Transports et Déplacements. Externes : Irigo (service angevin de Kéolis),

Ressource : centre de ressources et d'Innovation mobilité handicap (CEREMH). Associations d'usagers en particulier des personnes en situation de handicap, les maisons de quartier.

Résultats : En 2016, les ateliers ont été menés dans 5 quartiers : Justices, Roseraie, Hauts de Saint Aubin, Lac de Maine, Belle Beille. 2 ateliers aidants ont été réalisés (42 personnes). 6 ateliers tous publics ont accueillis 86 personnes. 128 personnes ont ainsi été informées.

FOCUS : Handi'n Angers :

un programme pour tous

Handi'n Angers est une proposition du Conseil local des personnes en situation de handicap de la Ville d'Angers. Il consiste en un programme de rendez-vous mettant en lumière les initiatives qui permettent la participation de tous les publics. La première édition s'est déroulée du 1^{er} au 30 octobre 2016.

Quelques repères :

- 9 associations membres du comité d'organisation
- 6 réunions du comité d'organisation
- 1 mois de rencontres
- 28 rendez-vous
- 29 partenaires – 6 services municipaux – 68 personnes impliquées (intervenants, organisateurs...)
- La fréquentation: 560 personnes soit une moyenne de 24 personnes par rdv (hors grands rendez-vous: cinéma, théâtre, hockey luge, rentrée des solidarités)

Les objectifs:

Handi'n Angers vise d'abord à renforcer l'inclusion en s'efforçant de faire évoluer le regard et de lutter contre les peurs. Tout au long de l'année, avec ses partenaires, la Ville initie ou soutient des démarches qui font tomber les barrières entre les publics et s'attache à garantir un confort d'usage de ses équipements. Il est nécessaire de les valoriser, de renforcer leur appropriation par les angevins.

Ainsi, Handi'n Angers met-il en avant comment tous les publics peuvent accéder à une offre culturelle, sportive ou de loisirs tout au long de l'année. La somme de ces propositions fait d'Angers une ville volontariste en la matière. Il s'agit bien de valoriser la rencontre entre les publics, et non de proposer un programme réservé à certains. Ces moments sont adaptés à tous.

Handi'n Angers vise également à faire mieux connaître les différents handicaps : comme souvent, c'est la méconnaissance qui crée des barrières. Handi'n Angers propose donc la séquence «mieux comprendre», qui s'appuie sur des mises en situation et des simulations permettant d'appréhender les situations de handicap et d'adopter un comportement aidant.

Handi'n Angers propose également des conférences qui permettent d'aborder des spécificités liées au handicap : l'emploi, la recherche, l'accès à la culture, l'accompagnement apporté aux aidants...

Le programme:

La diversité du programme permet aux adultes comme aux enfants de trouver leur intérêt. Pour faciliter l'identification des contenus, deux « parcours » sont signalés. Le parcours « sensoriel » met en exergue l'usage de sens pour profiter du rendez-vous, le parcours « découverte des handicaps » permet de développer les connaissances de chacun.

Ces rendez-vous ont pris des formes très diverses :

- actions culturelles (spectacle, cinéma, visites patrimoniale, visite de musées...)
- actions sportives (randonnée en joëlette, match exhibition de Hockey luge)
- conférences
- ateliers de mises en situation

Les partenaires

Coordination : Direction Santé Publique, service Handicap Accessibilité – Ville d'Angers

Les membres du comité organisateur : Association Française de lutte contre les myopathies (AFM – Téléthon) - Association des Paralysés de France (APF) - Association Valentin Haüy (AVH) - Dys fois 10 - Groupement des Intellectuels Aveugles ou Amblyopes (GIAA) - Handicap Anjou - Les Copains d'Elsa Association pour les personnes sourdes et aveugles - Vaincre la mucoviscidose

Les acteurs du programme en 2016 : Service Ville d'Art et d'Histoire (Sevah) - Les Musées d'Angers - Les Bibliothèques Municipales - Le pôle éducatif livres et jeux - Le Centre communal d'Action Sociale - Angers Loire Tourisme - Ciné ma différence - ALDEV - Le Conseil Départemental - Handicap Evasion - Dune d'Espoir - Ent'Raid ADAPEI service Esca'l - Cap Handi Forum - Association Française pour la Recherche sur la Trisomie 21 (AFRT) - Le Centre National des Arts de la rue la Paperie - Les Hawks - Comité national Coordination Action Handicap (CAAH) - Mutualité Française Anjou Mayenne (Institut Montéclair) - Le Quai - Cinéma Parlant - Handimaine

Politique d'emploi

Référent : Direction des Ressources Humaine

En qualité d'employeur, La Ville anime une politique volontariste « Handicap et Maintien en Emploi »

Qui repose sur :

- Un management global de la santé au travail coordonné par le Pôle « Qualité de Vie au Travail » de la direction des Ressources Humaines
- La mise en place d'un comité de suivi annuel pour rendre lisible la politique de Maintien en Emploi
- Le déploiement de ses modes d'actions et d'accompagnements des bénéficiaires du Maintien en Emploi : dispositif MEE
- L'engagement au travers une convention avec le FIPHFP- 2^{ème} période 2013-2016
- La mise en lien de la politique de Maintien en Emploi avec les autres politiques RH: Une politique de lutte contre les discriminations dont le « Handicap », les parcours professionnels, la démarche santé travail efficacité

DOETH 2016* : Élément de la déclaration obligatoire dans le cadre de la DOETH (DOETH Année N ; effectifs au 1^{er} janvier N-1)

Eléments chiffrés par collectivité

	2015				2016			
	Population de référence	Nombre de BOE**	% taux d'emploi direct	% taux d'emploi légal	Population de référence	Nombre de BOE	% taux d'emploi direct	% taux d'emploi légal
VILLE	3007	219	7,28	7,35	3118	204	6,54	6,64
CCAS	539	47	8,72	8,86	534	49	9,18	9,32

Élément de la déclaration obligatoire dans le cadre de la DOETH (déclaration 2016 comparée à la déclaration 2015) – SUITE

	Structure de l'effectif DOETH par type de bénéficiaires			
	Ville		CCAS	
	2015	2016	2015	2016
CDAPH (au recrutement)	22	22	1	2
CDAPH (en cours d'emploi)	66	62	21	22
ATI	55	49	12	12
Reclassements	76	71	13	13
TOTAL	219	204	47	49

*DOETH : déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés

**BOE : Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi

